

N°78 // OCTOBRE 2020

# MON VILLAGE MAGAZINE

[www.montauroux.com](http://www.montauroux.com)



LE MAGAZINE DE MONTAUROUX



LA LETTRE DU MAIRE P 5

LA DEFENSE P 13

FLASH INFOS P 14

ARTICLE PROVENÇAL P 22

# SATEC

ISO 9001 : 2008  
n° FQA 4000630/A

**FRANCIS & FRANCK EMERIC**  
TRAVAUX ROUTIERS - VRD - ACCES VILLAS

Email : [satec-emic@wanadoo.fr](mailto:satec-emic@wanadoo.fr) - Site : [www.satec-grasse.fr](http://www.satec-grasse.fr)  
**Les Estérêts du Lac - MONTAUROUX**  
 Tél.: 04 93 70 11 36 - Fax : 04 93 70 55 80

# DIDIER PUGNERES

DÉMOLITIONS MÉCANIQUES  
 TERRASSEMENTS DE MASSE & PARTICULIERS  
 ENROCHEMENTS

GABIONS - VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS - ASSAINISSEMENT  
 PISTES DFCI - REVALORISATION DE MATÉRIAUX

Quartier la barrière - 83440 Montauroux  
 Tél. 04 94 76 11 83 - [www.pugneres.fr](http://www.pugneres.fr)

De vrais commerçants professionnels des métiers  
 frais traditionnels et fabrications artisanales

**Wine Section** | **Fresh Fish** | **We Speak English**

**Spécialités régionales**

**Homemade** | **Organic Food** | **Homemade Bakery**

**et locales**

**Bookstore & International Newspapers** | **Fresh Meat** | **Fruits & Veggies**

# SUPER U

Fayence

**LIVRAISON** | ON DOUBLE NOTRE CAPACITÉ  
 PRODUITS FRAIS LOCAUX GARANTIS

On livre  
 avant qu'elles ne soient cuites

**Nos services**

Lundi au Samedi 8h30 - 20h00 - Dimanche 8h30 - 13h00  
**BOULANGERIE**  
 Lundi au Samedi 7h30 - 20h00 - Tél. 04 94 76 22 42

# Sommaire

Editorial.....	p 03
La lettre du Maire .....	p 05 à 06
Compte rendu CM 12/06/20.....	p 07 à 09
Compte rendu CM 10/07/20.....	p 10 à 12
La Défense .....	p 13
Flash Infos.....	p 14 à 15
Affaires scolaires.....	p 16 à 17
Montauroux on l'M.....	p 18 à 19
Affaires sociales .....	p 20 à 21
Article provençal.....	p 22 à 23
Les Estérêts du Lac.....	p 24
Comité Fonsante.....	p 25
Médiathèque .....	p 26
Club de l'amitié.....	p 26
ACEV .....	p 27
CFPF.....	p 28
Athlétisme .....	p 29
Gymnastique.....	p 30
Arts Martiaux .....	p 30
Yoseikan .....	p 31
Les Poun's en herbe .....	p 32
Ecuries Fondurane .....	p 33
Groupe non majoritaire .....	p 34
Prochaine revue.....	p 35
Etat Civil .....	p 35

## Directeur de la publication

Jean-Yves Huet

Assistants :

Baptiste Dalmasso - Philippe Vizier

## Communication mairie

Place du Clos

Valérie Dugelay

Tél.: 04.94.50.41.00 - Fax : 04.94.50.41.10.

Mail : [mairie@montauroux.com](mailto:mairie@montauroux.com)

## Conception & Impression

Creamania Communication

[www.crea-mania.com](http://www.crea-mania.com)

Centre Agora - 83440 Callian (Var)

Tél. 04 94 85 71 39

[contact@crea-mania.com](mailto:contact@crea-mania.com)

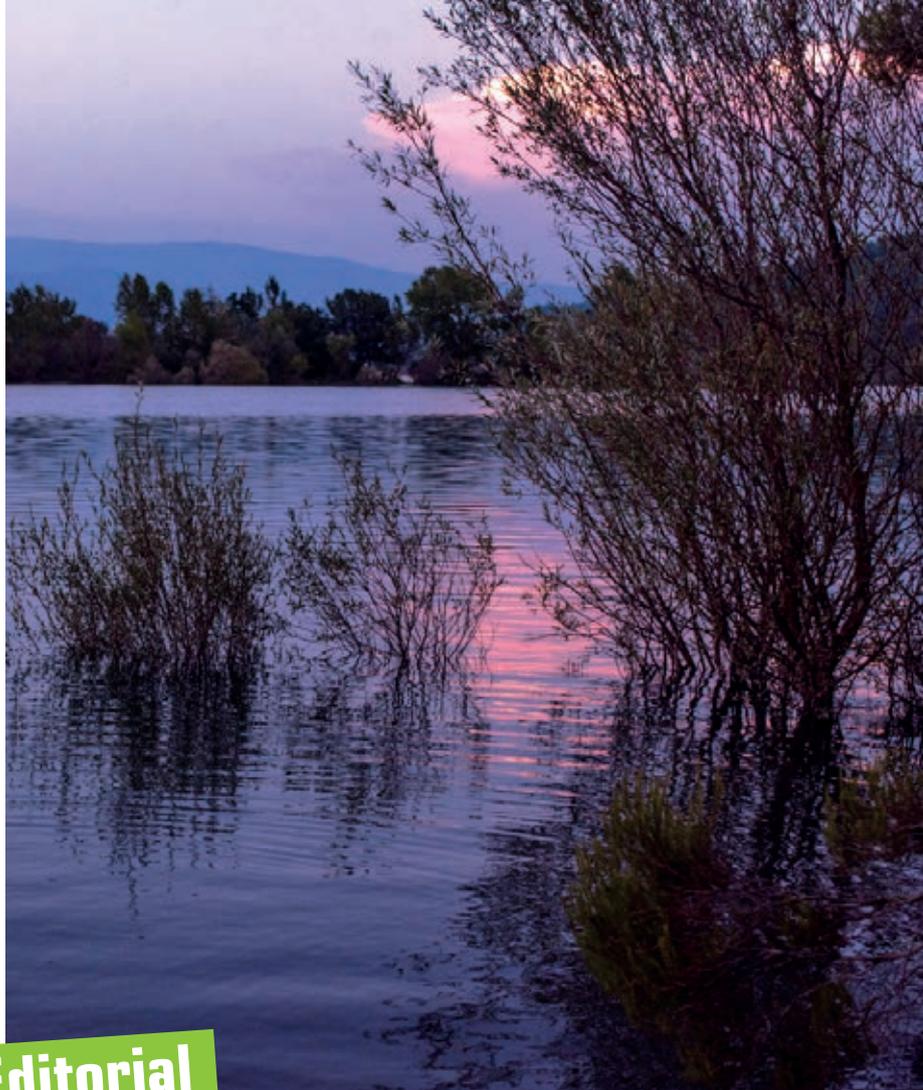
[www.crea-mania.com](http://www.crea-mania.com)

Crédits photos : Mairie, Associations,  
Annick De Schacht, Patrick Damoulakis

Revue Municipale de Montauroux

Tirage 3500 exemplaires

Dépôt légal à parution (Octobre 2020)



## Editorial

La France, comme la plupart des pays du monde, vient de traverser une crise sanitaire majeure liée à la pandémie du coronavirus. Notre quotidien en a été totalement modifié avec le confinement imposé pour éviter sa propagation et par voie de conséquence, la mise en veilleuse de la vie professionnelle.

A la crise sanitaire succède maintenant une crise économique et sociale toute aussi majeure, dont les effets seront longs à effacer. Toutes nos certitudes d'hier s'en trouvent ébranlées ; nous découvrons les failles d'une société tournée vers la recherche permanente du profit au détriment de notre sécurité. Aussi, c'est légitimement que nous nous interrogeons sur les changements à apporter pour que « le monde d'après » soit meilleur que celui d'hier. Déjà, certains aménagements constatés pendant la période de confinement tels que le télétravail et le retour à la nature devraient se pérenniser. S'ils présentent des avantages, ils ne sont pas pour autant sans danger dans la mesure où ils poussent à l'isolement et à l'individualisme.

Aussi, la crise sanitaire et sociale devrait nous inciter à plus de solidarité et à être conscient de la fragilité de notre environnement agressé par le réchauffement climatique et la pollution. Cela demande du courage et de la persévérance pour ne pas que se réalise la prédiction du Prince de Lampedusa dans le roman « Le Guépard » porté à l'écran par Luchino Visconti pour laquelle « Il faut que tout change pour que rien ne change ».

## La Rédaction



**Particuliers & Professionnels**  
 Électricité bâtiment et industrielle  
 Courants faibles  
 Chauffage électrique intégré  
 Automatismes de portails  
 Equipements téléphoniques d'immeubles

**Tél. 04 94 99 20 92**  
 s3em.abc@orange.fr - Centre commercial BPA  
 RD562 Le Plan Oriental - 83440 MONTAUBOUX



**TRANSLOVET Agent**



**RD 562, 83440 Callian (à côté de GAZIELLO)**  
 Tel : 04 94 76 57 29 - Fax : 04 94 76 40 12

**E.Leclerc**   
**MONTAUBOUX**  
 8H30 - 20h  
 8H30 - 18H00 LE DIMANCHE

**GALERIE DU VALLON 9H - 19h30**

 espace culturel  
 parapharmacie  
 Presse

**Brasserie LE PETIT VAROIS - Salon de Coiffure ORIGINE**  
**Parfumerie NOCIBE - Pressing CLEAN SERVICE**  
**Garage automobile BEST DRIVE**

**Tél. 04 94 60 43 00 - Fax 04 94 39 87 41**

**Brasserie du Clos**

**Plat du jour 12€**

**Tous les midis du Lundi au Samedi**

**04 94 76 45 18**

Lundi au samedi de 6h30 à 20h30 et le dimanche de 6h30 à 14h30  
 Place du Clos, Centre Village MONTAUBOUX 

**LA VIE EST PLUS BELLE EN COULEURS**



**NOUVELLE CITROËN C3**  
 AVEC 97 COMBINAISONS DE PERSONNALISATION\*

**GARAGE LE CHEVALIER CITROËN**  
 1406 CHEMIN DU VIEUX MOULIN  
 83440 TOURETTES  
 04.94.76.15.50

  
 inspired BY YOU

**SARL MGM - Gilles MANGINO**  
 Maçonnerie Générale - Toutes Rénovations  
 Aménagement Extérieur  
 Dallage / Carrelage / Clôture  
 Port. 06 16 19 33 40 / 04 94 76 59 93 - 83440 CALLIAN

**DIFFUSEZ VOTRE COMMUNICATION**

2500 points de dépôts  
 dans le Var et  
 Alpes-Maritimes

**devis gratuit**  
**06 03 22 41 83**

**AFFICHAGES ET DEPOTS**  
 DIFFUSION SUR PARE BRISE  
**DIFFUSION EN MAIN A LA MAIN**  
 DIFFUSION EN BOITE AUX LETTRES  
 ADRESSAGES ET MISE SOUS ENVELOPPES



**LIQUOR DE COTIGNAC**

*Vins & Bières de Cotignac*

**06 17 50 50 51**  
 Rond-point de la pharmacie Happy  
 Z.I. La Barrière - 83440 MONTAUBOUX  
 Ouvert du Mardi au Samedi  
 9h - 12h & 15h - 18h  
 lessvignesbio@gmail.com



**JG TERRASSEMENT**  
 GARANTIE DÉCENNALE

- ASSAINISSEMENTS
- FOSSES SCEPTIQUES
- VRD - TERRASSEMENTS
- PISCINES
- ENROCHEMENTS
- AMÉNAGEMENTS

**Devis Gratuit** 

**Jérôme GIORDANENGO**  
 06 07 16 19 64 - MONTAUBOUX  
 jerome.giordanengo@wanadoo.fr



## La lettre du Maire

### Mes chers amis

L'été s'achève et nous nous souviendrons longtemps de cette période de l'année 2020. Le corona virus aura eu raison de nos habitudes, de nos vacances d'été, période si particulière et tant attendue par l'ensemble de la population française. Les étrangers ont déserté notre pays et les pertes pour l'industrie touristique sont très conséquentes. Même si nous aurons tous pu observer que la fréquentation touristique de notre territoire au mois d'août aura été importante, à en juger par la circulation dans la plaine et le nombre de voitures mal garées autour du lac, il ne faut pas se leurrer. Il est peu probable que les commerçants auront pu refaire de la trésorerie, tant nécessaire pour les périodes hivernales. Nous aurons à faire les comptes avec les professionnels dans quelques semaines afin de pouvoir adopter, à notre niveau, des mesures qui permettent à ceux qui pourraient en avoir besoin, de survivre jusqu'à une période plus propice. La municipalité aura apporté son soutien à nos commerçants en supprimant la taxe locale sur la publicité extérieure et en appliquant la gratuité sur l'occupation du domaine public (terrasses et locaux). Bien sûr, c'est une goutte d'eau dans l'océan des difficultés qui attendent nos commerçants dans les mois qui viennent mais nous nous devons de faire un geste tout en sachant que des recettes en moins c'est aussi des dépenses pour

la commune en moins, et que pour la fin de l'année nous devons trouver des économies à faire pour pouvoir boucler notre budget. Le service financier et notre adjointe Aurore Sturm sont à la manœuvre pour essayer de faire en sorte que les administrés n'aient pas à en subir les conséquences.

Les services de la mairie auront assumé le mieux possible leur rôle en distribuant des masques, en fournissant de l'aide et en aidant à l'approvisionnement à chaque fois que cela aura été nécessaire. A ma connaissance, nous n'avons pas eu à déplorer de victime pendant la période considérée et je remercie toutes celles et tous ceux qui auront permis ce bilan encourageant.

Nous avons pu heureusement organiser la rentrée scolaire sans trop de difficultés. Il était important, me semble-t-il, que nos « petits » puissent retrouver le chemin de l'école. Cette école qui est si importante pour leur avenir. Heureusement, ils auront été globalement épargnés par ce fléau sans qu'on sache vraiment pourquoi. Pourtant, ils sont vecteurs et donc transportent cette maladie. Il faudra donc être très vigilant et accompagner le plus possible nos enseignants qui sont eux à risque. Les chiffres sont là ; le nombre de cas positifs est en hausse sans qu'on sache vraiment si, par rapport au mois de mars, le nombre de tests effectués, nettement supérieur à la période initiale, ne fausse pas les données statistiques. A l'heure où j'écris ces lignes, le redémarrage de l'épidémie semble une réalité mais le nombre d'hospitalisations et le nombre de cas graves ainsi que le nombre de décès ne décollent pas ; la deuxième vague annoncée n'est pas encore une réalité ; il faut souhaiter que tout ceci en reste là. En tout cas je veux être le porte-parole de toute la commune pour remercier le travail effectué par nos enseignants, que ce soit pendant la période de confinement où ils ont assuré les cours à distance, que pour cette rentrée 2020 où ils ont répondu présent pour que nos enfants puissent penser et construire leur avenir.

Nous aurons dû annuler la plupart des manifestations estivales et notamment le festival de guitares car nous n'étions pas en mesure d'assurer la sécurité de chaque spectateur. Il est en outre peu probable que nous aurions pu avoir l'autorisation des autorités préfectorales. Les contrats des artistes ont été reportés à 2021 en espérant qu'à cette date, notre vie sera revenue normale. Pour autant, nous aurons réussi à organiser une exposition de peinture à l'office de tourisme, des concerts à l'aire Saint-Barthélemy et un spectacle d'humoristes avec le respect des distanciations sociales sur la place du clos et tout ceci grâce à l'implication du comité des fêtes et de l'association Montauroux on l'M. La Saint Barthélemy aura été organisée dans sa plus simple expression mais j'ai considéré que nous ne pouvions pas faire l'impasse sur notre fête patronale.

Malgré l'épidémie, le chantier de l'ancienne gendarmerie, rue Georges Lacombe aura pu être terminé, ce qui nous aura permis de livrer quatre appartements à caractère social à des familles modestes. Nous avons débuté la réhabilitation du CCAS qui en avait bien besoin. En attendant ce même CCAS aura déménagé à l'ancien office de tourisme pour une période de un à deux mois.

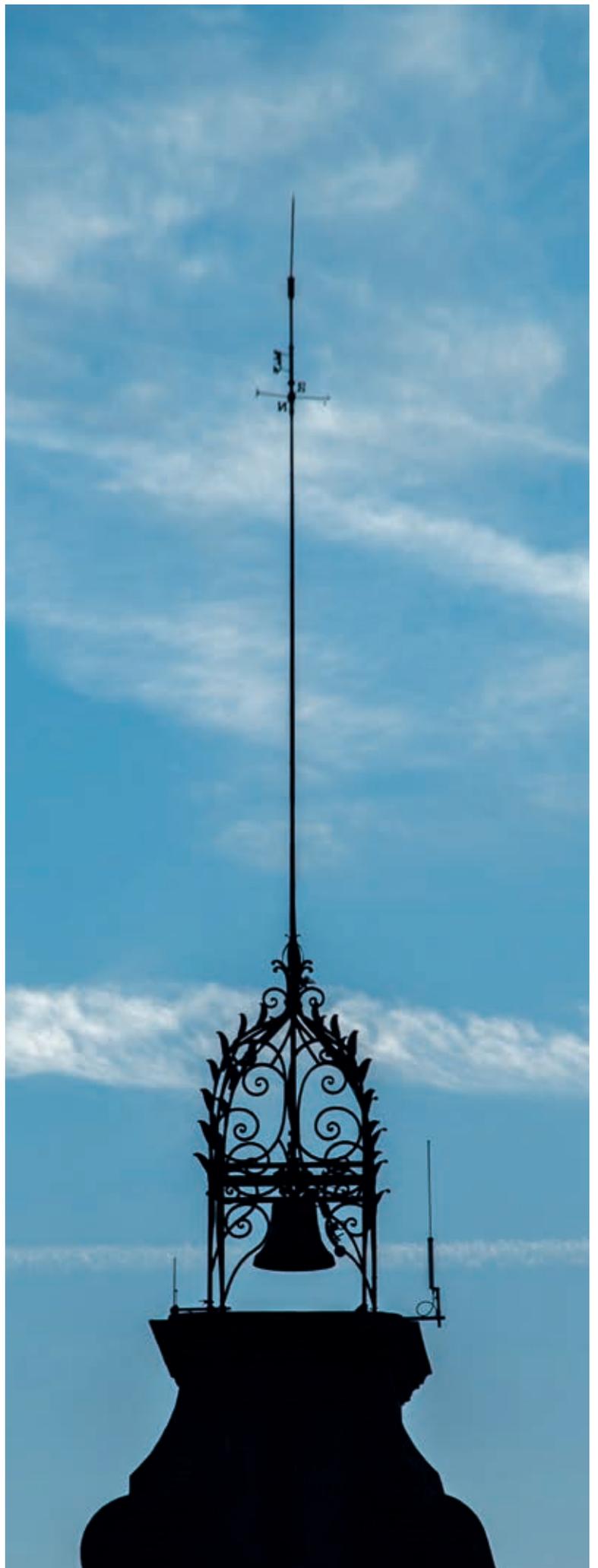
Un autre chantier important et très attendu par le territoire tout entier depuis au moins 20 ans va débuter à l'automne : celui du rond-point de Fondurane. Il faut espérer que cette nouvelle infrastructure permettra d'améliorer la circulation sur cette portion de départementale même si, à mon sens, il restera à traiter le problème du rond-point de Leclerc, véritable nœud de circulation responsable des ralentissements les plus importants sur la D562.

Je ne pourrais terminer ce message sans parler de la communauté de communes. Nous avons dû attendre le deuxième tour des élections à Bagnols, à Fayence et à Tanneron, pour mettre en place la nouvelle équipe qui présidera aux destinées de notre territoire pour les six années à venir. J'ai estimé, en ce qui me concerne, que notre président René Ugo avait assumé sa tâche lors du mandat précédent en laissant à chacun le soin de réaliser ses propres projets intercommunaux. Pour Montauroux, chacun a pu se rendre compte que le chantier du parking de co-voiturage que nous avons proposé lors de la campagne municipale de 2014 encore appelé pôle multimodal, a débuté. Il sera suivi par la réhabilitation complète de la base d'aviron ce qui permettra de doter notre territoire et Montauroux en particulier de deux infrastructures emblématiques et utiles au service du plus grand nombre.

J'espère de tout cœur et notamment pour toutes les entreprises qui ont été durement touchées par la crise du « COVID 19 », que tout va pouvoir rentrer dans l'ordre, que nos vies vont retrouver un cours normal, que nos enfants vont pouvoir reprendre leurs études et que chacun va pouvoir retrouver ses activités professionnelles et de loisirs dès la rentrée.

En attendant je vous souhaite à tous une bonne rentrée 2020-2021

**Jean-Yves HUET**  
**Maire de Montauroux**



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 JUIN 2020

## 01/ Huis Clos

Considérant le contexte actuel lié à l'épidémie de Coronavirus et aux prescriptions sanitaires imposées sur l'ensemble du territoire national pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix :

- Décide que la séance du conseil municipal du 12 Juin 2020 se réunisse à huis clos.

## 02/ Règlement intérieur du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve le règlement intérieur du Conseil Municipal.
- Autorise le Maire à appliquer l'ensemble des dispositions relevant du présent règlement intérieur.

## 03/ Exercice du droit à la formation des membres du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Adopte le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 5 % du montant des indemnités des élus.

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- Agrément des organismes de formations.
- Dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la Commune.
- Liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses.
- Répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.
- Décide selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet.

## 04/ Désignation des membres de la Commission d'Appel d'offres (CAO)

Le conseil Municipal procède à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Proclame élus les membres titulaires suivants :

Mme STURM Aurore  
M COULON Christian  
M. COATHALEM Jean-Yves  
M. CECCHINATO Robert  
M. THEODOSE Christian

Proclame élus les membres suppléants suivants :

M. DURAND-TERRASSON Philippe  
M. ELOY Mickaël  
Mme LYFOUG Thipmala  
M. BOTTERO Jean-Antoine  
Mme SIMON Marie-Hélène

## 05/ Désignation des membres de la Délégation du Service Public (DSP)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré procède à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la Commission de délégation de service public, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Proclame élus les membres titulaires de la Commission de délégation de service public suivants :

Mme STURM Aurore  
M. COULON Christian  
M. COATHALEM Jean-Yves  
M. CECCHINATO Robert  
M. LANGLOIS Serge

Proclame élus les membres suppléants de la Commission de délégation de service public suivants :

Mme LYFOUNG Thipmala  
M. DURAND TERRASSON Philippe  
M. ELOY Michaël  
Mme FROMENT Michèle

M. DALMASSO Baptiste.

## 06/ Constitution et composition des Commissions Municipales

- Commission des Finances, budget :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
STURM Aurore	JUSTICE Eric
BOTTERO Jean-Antoine	LYFOUNG Thipmala
COULON Christian	GIUDICELLI Marie-José
DURAND-TERRASSON Philippe	CUCH Barbara
CECCHINATO Robert	LANGLOIS Serge
GAL Eric	THEODOSE Christian

- Commission Affaires générales, communication, personnels :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
CECCHINATO Robert	ALLAVENA Elisabeth
DALMASSO Baptiste	BOTTERO Jean-Antoine
STURM Aurore	ELOY Michaël
LANGLOIS Serge	DURAND-TERRASSON Philippe
COULON Christian	COATHALEM Jean-Yves
THEODOSE Christian	GAL Eric

- Commission Animations, Tourisme, associations, culture, sports :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
GIUDICELLI Marie-José	CHICHIZOLA Michèle
ELOY Michaël	DALMASSO Baptiste
LANGLOIS Serge	FABRE Joëlle
MELON Eric	FROMENT Michèle
COATHALEM Jean-Yves	ALLAVENA Elisabeth
SIMON Marie-Hélène	THEODOSE Christian

- Commission Travaux, voirie, bâtiments communaux :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
BOTTERO Jean-Antoine	CHICHIZOLA Michèle
COATHALEM Jean-Yves	DALMASSO Baptiste
COULON Christian	MEDARD Thierry
CECCHINATO Robert	LAMY Sébastien
DURAND-TERRASSON Philippe	BARTHELEMY Noëlle
THEODOSE Christian	BRUNET Véronique

- Commission Urbanisme, patrimoine :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
COULON Christian	DALMASSO Baptiste
CECCHINATO Robert	FROMENT Michèle
DURAND-TERRASSON Philippe	COMTE GRAILLE Aurélie
CHICHIZOLA Michèle	CUCH Barbara
FABRE Joëlle	GIUDICELLI Marie-José
GAL Eric	SIMON Marie-Hélène

- Commission affaires scolaires et périscolaires, jeunesse, centre aéré :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
BERNARD Laurence	DEL COURTE MICHEL Sophie
COMTE GRAILLE Aurélie	FABRE Joëlle
MELON Eric	GIUDICELLI Marie-José
CECCHINATO Robert	BARTHELEMY Noëlle
LYFOUNG Thipmala	LANGLOIS Serge
BRUNET Véronique	SIMON Marie-Hélène

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 JUIN 2020

## Commission Action sociale :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
CECCHINATO Robert	BOTTERO Jean-Antoine
DELCOURTE MICHEL Sophie	MELON Eric
FROMENT Michèle	COMTE GRAILLE Aurélie
LANGLOIS Serge	JUSTICE Eric
CHICHIZOLA Michèle	DALMASSO Baptiste
SIMON Marie-Hélène	BRUNET Véronique

## Commission Environnement, eau, assainissement :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
DURAND-TERRASSON Philippe	MEDARD Thierry
BERNARD Laurence	LAMY Sébastien
BOTTERO Jean-Antoine	CHICHIZOLA Michèle
COULON Christian	COATHALEM Jean-Yves
ELOY Michaël	STURM Aurèle
BRUNET Véronique	GAL Eric

## 07/ Création des commissions extra-municipales

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve la création des commissions extra-municipales ci-après désignées :

Commission « Les Estérêts du Lac ».

Commission « Manifestations ».

Commission « Fleurissement de la Commune ».

Commission « Bio diversité ».

- Dit que la composition desdites commissions extra-municipales sera fixée par arrêté municipal.

## 08/ Désignation des délégués au comité syndical du SIVU de la Haute Siagne

Les délégués titulaires et le délégué suppléant élus par le Conseil Municipal en vue de représenter la commune auprès du SIVU de la Haute Siagne, sont les suivants :

Délégués Titulaires :

M. HUET Jean-Yves

M. DURAND-TERRASSON Philippe

Délégué Suppléant :

M. BOTTERO Jean-Antoine.

## 09/ Désignation d'un(e) correspondant(e) défense

M. JUSTICE Eric est désigné correspondant défense.

## 10/ Désignation des représentants de la Commune à l'Association des Communes Forestières

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

M. BOTTERO Jean-Antoine est désigné délégué titulaire auprès de l'Association des Communes Forestières, principalement sur la thématique forêt (aménagement du territoire, sécurité, valorisation et préservation des forêts publiques et privées).

M. DURAND-TERRASSON Philippe est désigné délégué suppléant auprès de l'Association des Communes Forestières, principalement sur la thématique de la transition énergétique (habitat, bâtiment communaux, urbanisme, énergies renouvelables).

## 11/ Election des représentants du Conseil au Conseil d'Administration du CCAS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

Fixe le nombre de membres du conseil d'administration à dix (10).

Procède à l'élection de ses représentants au Conseil d'Administration.

Les membres élus par le Conseil Municipal, siégeant au Conseil d'Administration du CCAS sont les suivants :

Mme FROMENT Michèle : 24 voix

Mme CHICHIZOLA Michèle : 24 voix

Mme DELCOURTE MICHEL Sophie : 24 voix

M. LANGLOIS Serge : 24 voix

Mme SIMON Marie-Hélène : 04 voix

## 12/ Désignation d'un(e) représentant(e) au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Siagne

Le Conseil Municipal est appelé à désigner un(e) représentant(e) au sein de la commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Siagne.

M DURAND-TERRASSON Philippe est désigné représentant au sein de la CLE du SAGE.

## 13/ Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix : Dresse la liste de 32 noms dans les conditions énumérées ci-dessus, telle qu'annexée à la présente.

Autorise le Maire à transmettre ladite liste à M. le Directeur des Services fiscaux.

## COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

### LISTE DES CONTRIBUABLES PROPOSES

LOMBARD Stéphanie (Assistante maternelle)

BONIFASSI Madeleine (Retraitée de l'Enseignement – Propriétaire de bois)

GAUDICHAU Nicole (Agent immobilier)

HARSIGNY Danièle (Sans profession)

DOS SANTOS Juliette (Agent des Collectivités Territoriales en retraite)

DAMOUKALIS Patrick (Retraité)

CUCH Barbara (Employée dans le tourisme)

BORMIDA Lysiane (Employée)

KIENNEMANN Mireille (Exploitante agricole en retraite)

GIORDANO Yvette (Exploitante agricole en retraite)

CAMIA Jean (Retraité)

LAMBERT André (Artisan maçon)

CARDI Marie (Retraitée)

KASSIGHIAN Raffi (Artisans en retraite)

KOSTER Serge (Retraité)

FAITY Pierre (Commerçant – Propriétaire de bois)

RAYNAUD Jean-Claude (Agent des Collectivités Territoriales en retraite)

BOCCOLACCI Daniel (Entrepreneur – Callian)

MAURIN Félix (Exploitant en retraite – Callian)

ALEXANDRE Philippe (Exploitant Agricole – Callian)

BRESSI Louis (Agriculteur et commerçant en retraite)

VIZIER Philippe (Retraité de l'aérospatiale)

GIORDANENGO Alain (Commerçant – Propriétaire de bois)

DUCLOS Mireille (Agent des Collectivités Territoriales en retraite)

BRESSI Brigitte (Comptable)

TEISSIER Gilles (Agent immobilier)

CHRISTOFF André (Artisan en retraite)

AUDA Françoise (Commerçante)

NIEROZ Catherine (Agent de service)

ROUSTAN Gilles (Artisan)

GIANNOTI Alain (Pharmacien)

OLIVIER Marc (Artisan maçon)

## 14/ Désignation des membres au Conseil d'Administration du Collège Léonard de Vinci.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

Désigne, à la majorité absolue, un délégué titulaire et un délégué suppléant représentant la Commune de Montauroux au sein du conseil d'administration du Collège Léonard de Vinci ;

Mme BERNARD Laurence est désignée déléguée titulaire au sein du conseil d'administration du Collège Léonard de Vinci.

Mme COMTE GRAILLE Aurélie est désignée déléguée suppléante au sein du conseil d'administration du Collège Léonard de Vinci.

### 15/ Désignation des délégués au SYMIELECVAR

Le délégué titulaire et le délégué suppléant élus par le Conseil Municipal en vue de représenter la commune auprès du SYMIELECVAR, sont les suivants :

Délégué Titulaire :

M. BOTTERO Jean-Antoine

Délégué Suppléant :

M. CECCHINATO Robert

### 16/Tarifs de la Taxe Locale de la Publicité Extérieure (TLPE)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, moins deux abstentions (Mme SIMON Marie-Hélène, M. GAL Eric) :

Fixe les tarifs applicables à la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), à compter du 1er janvier 2021 selon les termes suivants :

Pour les dispositifs publicitaires et pré enseignes (affichage non numérique)

Communes et EPCI percevant la taxe en lieu et place des communes membres comptant :	Superficie <= 50 m <sup>2</sup>	Superficie > 50 m <sup>2</sup>
Moins de 50 000 habitants	16.20 €/m <sup>2</sup>	32.40 €/m <sup>2</sup>

Pour les dispositifs publicitaires et pré enseignes (affichage numérique)

Communes et EPCI percevant la taxe en lieu et place des communes membres comptant :	Superficie <= 50 m <sup>2</sup>	Superficie > 50 m <sup>2</sup>
Moins de 50 000 habitants	48.60 €/m <sup>2</sup>	97.20 €/m <sup>2</sup>

Pour les enseignes

Communes et EPCI percevant la taxe en lieu et place des communes membres comptant :	Superficie <= 12 m <sup>2</sup>	12 m <sup>2</sup> < superficie <= 50 m <sup>2</sup>	Superficie > 50 m <sup>2</sup>
Moins de 50 000 habitants	16.20 €/m <sup>2</sup>	32.40 €/m <sup>2</sup>	64.80 €/m <sup>2</sup>

NB : la superficie ici prise en compte est la somme des superficies des enseignes

- Dit que sont exonérés de plein droit :
  - Publicités à visée non commerciale ou concernant des spectacles ;
  - Supports ou parties de supports prescrits par une disposition légale ou réglementaire ou imposés par une convention signée avec l'État ;
  - Supports relatifs à la localisation de professions réglementées ;
  - Supports exclusivement destinés à la signalisation directionnelle apposés sur un immeuble ou installés sur un terrain et relatifs à une activité qui s'y exerce ou à un service qui y est proposé.
  - Supports ou parties de supports dédiés aux horaires ou aux moyens de paiement de l'activité, ou à ses tarifs, dès lors que la superficie cumulée des supports ou parties de supports concernés est inférieure ou égale à un mètre carré.
  - Sauf délibération contraire de la collectivité, les enseignes dont la somme des superficies correspondant à une même activité et apposées sur un immeuble ou de façon contiguë sur un immeuble est inférieure ou égale à 7 m<sup>2</sup>.
    - Dit que les autres dispositions de la délibération n° 2010-647 du 11 juin 2010 demeurent inchangées.

### 17/ Exonération 100 % TLPE – Exercice 2020

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Fixe un abattement de 100 % de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) au titre de l'année 2020 ;

### 18/ Décision modificative n° 1. Commune – Budget exercice 2020

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix :

- Adopte la décision modificative n° 1 du budget de la Commune de l'exercice 2020, pour un montant de 218215.23€.

### 19/ Implantation d'un poste d'Adjoint – Ecole « les Cerisiers » (création d'une classe)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve l'implantation d'un poste d'adjoint de l'éducation nationale et l'ouverture d'une classe maternelle au sein de l'école « les Cerisiers ».
- Dit que la Commune prendra en charge toutes les dépenses liées à cette ouverture de classe.

- Dit que la présente délibération sera transmise à M l'Inspecteur d'académie.

### 20/ Dépenses afférentes à l'article 6232 « Fêtes et Cérémonies »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Enonce ci-après les dépenses imputables au titre du compte « Fêtes et Cérémonies » (C/6232) :

- Achat ou location de matériel et installations destinées à des manifestations (patinoires, illuminations, sons, etc...).
- Achats de fleurs ou de plaques pour les cérémonies commémoratives et inauguration, les obsèques ou mariages, départ à la retraite, mutation d'agents titulaires.
- Achats de trophées et coupes pour les manifestations sportives et associatives.
- Achats de denrées alimentaires pour les cérémonies officielles organisées par la Mairie (vœux, fête de village, Téléthon, récompenses, départ agents communaux, galette des rois, inauguration, etc).
- Achats de chèques cadeaux ou récompenses pour les prix décernés aux habitants par la Mairie (maisons fleuries, village fleuris, etc).
- Achats de nappes, rubans, cocardes et autres décorations ainsi que les documents de communication pour les inaugurations.
- Restaurants à l'occasion de manifestations, de cérémonies au profit des élus communaux, du personnel communal.
- Animation et spectacles divers lors de manifestation (repas du 3ème âge, fête de la St Barthélémy, festival de guitares, concours de chant, aïoli, fête de Noël, etc...)
- Cotisations diverses (guso, sacem, etc...)

### 21/ Versement d'une prime exceptionnelle dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie du Covid 19.

Une prime exceptionnelle est attribuée aux agents qui ont été particulièrement mobilisés pour assurer la continuité des services publics face à l'épidémie de Covid 19 et conduisant à un surcroît d'activité, soit du 24 mars au 10 juillet 2020.

Ce montant sera proratisé en fonction de la durée hebdomadaire de service de l'agent et du temps passé en présentiel et/ou télétravail, en fonction notamment du risque sanitaire encouru, de la durée de la mobilisation des agents, de l'implication et de la disponibilité. Le montant de cette prime est compris entre 0 et 1 000 €.

### 22/ Création de la réserve communale de sécurité civile.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Décide de créer une réserve communale de sécurité civile, chargée d'apporter son concours au Maire en matière :
  - D'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune ;
  - De soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres ;
  - D'appui logistique et de rétablissement des activités.
- Dit qu'un arrêté municipal en précisera les missions et l'organisation.
- Dit que le Comité communal des Feux de Forêts (C.C.F.F.) constitue la cellule Feux de Forêts de la Réserve Communale de Sécurité Civile.

### 23/ Participation financière de la Commune. Transport scolaire des élèves 2019-2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve la participation financière de la Commune aux familles concernant le transport scolaire des élèves des écoles maternelles et élémentaires de la Commune, afférente à l'année scolaire 2019-2020, selon les caractéristiques suivantes :
  - 85€ pour un élève ayant payé le plein tarif (110€)
  - 45€ pour un élève ayant payé demi-tarif (55€)
- Approuve la liste de l'attributaire de ladite participation financière
- Autorise le maire à signer tout document nécessaire au versement de cette participation aux familles attributaires.

## 01/ Désignation des délégués et suppléants des conseils municipaux (Collèges électoraux pour l'élection des Sénateurs).

Le Conseil Municipal procède à l'élection des quinze délégués titulaires et des cinq délégués suppléants :

Proclame élus les membres titulaires suivants :

HUET Jean-Yves  
SERRA (ép. ALLAVENA) Elisabeth  
MEDARD Thierry  
BARTHELEMY Noëlle  
JUSTICE Eric  
CUCU Barbara  
LAMY Sébastien  
MELON Eric  
DELCOURTE Sophie  
BOTTERO Jean-Antoine  
LYFOUNG Thipmala  
COULON Christian  
GRAILLE Aurelie  
THEODOSE Christian  
LAMBERT (ép. SIMON) Marie-Hélène.

Proclame élus les membres suppléants suivants :

Mme FROMENT Michèle  
M. DALMASSO Baptiste  
BERNARD Laurence  
LANGLOIS Serge  
STURM Aurore

## 02/ Modalités de remboursement des frais de déplacements et de missions des élus.

Les membres du conseil municipal peuvent être appelés à effectuer différents types de déplacements, qui peuvent ouvrir droit au remboursement des frais exposés pour leur accomplissement :

- Les frais pour se rendre à des réunions hors du territoire de la commune
- Les frais liés à l'exécution d'un mandat spécial,
- Les frais de déplacement des élu(e)s à l'occasion de l'exercice de leur droit à la formation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, approuve les modalités de remboursement des frais de déplacements et de missions des élus.

## 03/ Aide à l'installation d'un commerce au centre du village (Prorogation) « La Parenthèse inattendue ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve la convention d'aide à l'implantation du commerce « La Parenthèse inattendue » au sein du centre village entre la Commune et la micro entreprise « la Parenthèse Inattendue ».
- Autorise le versement d'une aide supplémentaire d'une année, d'un montant mensuel de 115 € HT du 1er août 2020 au 31 juillet 2021.
- Autorise le Maire à signer la convention d'aide à l'implantation de ce commerce.
- Dit que la dépense nécessaire est inscrite au budget de l'exercice.

## 04/ Aide à l'installation d'un commerce au centre du village « Rituel » Rue de la Rouguière.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix :

- Approuve la convention d'aide à l'implantation du commerce « Rituel » au sein du centre village entre la Commune et la micro entreprise « la Parenthèse Inattendue ».
- Autorise le versement d'une aide temporaire d'une année d'un montant mensuel de 115 € HT à compter du 1er septembre 2020.
- Autorise le Maire à signer la convention d'aide à l'implantation de ce commerce.
- Dit que la dépense nécessaire est inscrite au budget de l'exercice.

## 05/ Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Après avoir entendu le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

1. Autorise Monsieur le maire à engager, par le biais d'un arrêté, la modification simplifiée du PLU pour permettre les évolutions du Plan Local d'Urbanisme.

2. Définit les modalités de concertation suivantes :

- Annonce de la mise à disposition du dossier par une parution dans le journal Var Matin avant l'ouverture de la consultation du public en mairie aux heures habituelles d'ouverture.
- Annonce de la mise à disposition du dossier par voie d'affiche en mairie.
- Mise à disposition en mairie et sur le site Internet de la Commune du projet de Modification Simplifiée comprenant la délibération, une notice explicative et le projet de Règlement d'Urbanisme du mercredi 22 Juillet 2020 matin au vendredi 21 août 2020 après midi, soit une durée de 31 jours. Un registre permettant de consigner les remarques sera mis à disposition.

3. Transmet le projet de Modification Simplifiée aux Personnes Publiques requises.

## 06/ Prescription de la révision allégée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- Engage une procédure de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme conformément aux dispositions de l'article L 151-34 du Code de l'Urbanisme.

1/ Nécessité pour la Commune de Montauroux de réduire à nouveau le potentiel de capacité d'accueil du document d'urbanisme pour respecter les orientations générales du PADD, et notamment les possibilités de densification des zones urbaines d'habitat individuel qui aujourd'hui subissent une trop forte urbanisation incompatible avec leurs configurations et leurs intérêts paysagers.

2/ Opportunité de renforcer la résilience territoriale des parties habitées, agricoles ou naturelles de la Commune face aux changements climatiques.

3/ Nécessité de reformuler certains points du règlement d'urbanisme et du rapport de présentation, au principe d'une actualisation ponctuelle.

- Approuve les modalités de la concertation telles que décrites ci-dessus et organiser la concertation prévue à l'article L 103-2 à L103-6 du Code de l'Urbanisme.

- Dit qu'avant l'Arrêt du PLU, le projet de Révision Allégée sera transmis aux Personnes Publiques pour être débattu au sein d'une réunion dite d'examen conjoint.

- Dit qu'à l'issue de la phase préalable de concertation Monsieur le Maire en présentera le bilan devant le Conseil Municipal qui en délibérera, et prononcera l'Arrêt de la Révision Allégée et son dépôt en enquête publique.

- Dit que la présente délibération sera, conformément au Code de l'Urbanisme, notifiée par Monsieur le Maire aux personnes publiques associées et concertées telles qu'inscrites par le Code de l'Urbanisme.

- Dit que la présente délibération sera :

- Transmise au représentant de l'Etat dans le cadre de l'exercice du contrôle de légalité

- Affichée en Mairie pendant un mois (avec certificat d'affichage de Monsieur le Maire)

Mention de cet affichage sera inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

## 07/ Acquisition d'une parcelle de terrain. Cadastree H n° 577. Chemin des Légets.

Vu la promesse de vente en date du 24 Janvier 2020 entre la commune de Montauroux et M DE BRUYNE Nicolas portant sur la parcelle cadastrée section H n° 577,

Considérant que M. DE BRUYNE Nicolas accepte de nous céder la parcelle cadastrée section H n° 577 d'une superficie de 836 m<sup>2</sup> pour un prix de un euro (1 €),

Considérant que la parcelle représente une partie du chemin des Légets ouvert à la circulation publique,  
 Considérant l'intérêt public,  
 Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :  
 - Approuve l'acquisition de la parcelle suivante, au prix de un euro (1 €), frais en sus à la charge de la Commune,  
 - Autorise le Maire ou M. le 1er Adjoint dans l'hypothèse d'un acte administratif, à signer l'acte de vente, qui sera publié au bureau des hypothèques pour enregistrement.  
 - Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune afférent à l'exercice en cours.

#### 08/ Acquisition d'une parcelle de terrain. Cadastree B n° 7. Lieu dit le Veirachon.

M. DIGEON Jean-François, Mme DAUPTAIN Marianne et Mme DAUPTAIN Marguerite, propriétaires de la parcelle cadastrée B n° 7 d'une superficie de 17 710 m<sup>2</sup> souhaitent céder ladite parcelle pour un euro symbolique à la Commune,  
 Considérant l'intérêt public,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix :  
 - Approuve l'acquisition de la parcelle suivante, au prix de un euro (1 €), frais en sus à la charge de la Commune,

Propriétaires Actuels	Propriétaire Futur	Références Cadastrales	Superficie	Prix de vente (Frais en sus à la charge de la Commune)
DIGEON Jean-François DAUPTAIN Marianne DAUPTAIN Marguerite	Commune Montauroux	B n° 7	17 710 m <sup>2</sup>	1 €

- Autorise le Maire ou M. le 1er Adjoint dans l'hypothèse d'un acte administratif, à signer l'acte de vente, qui sera publié au bureau des hypothèques pour enregistrements  
 - Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune afférent à l'exercice en cours.

#### 09/ Acquisition d'une parcelle de terrain. Cadastree D n° 822 – Le Jas Neuf.

Considérant le projet de réalisation d'une voie euro vélo notamment sur le territoire de la Commune de Montauroux en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Fayence et le Département du Var,  
 Considérant que M WEBER Christian et Mme WEBER Arlette acceptent de nous céder la parcelle cadastrée section D n° 822 d'une superficie de 418 m<sup>2</sup> pour un prix de 418 €,  
 Considérant l'intérêt public,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :  
 - Approuve l'acquisition de la parcelle suivante, au prix de 418 €, frais en sus à la charge de la Commune,  
 - Autorise le Maire ou M. le 1er Adjoint dans l'hypothèse d'un acte administratif, à signer l'acte de vente, qui sera publié au bureau des hypothèques pour enregistrements  
 - Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune afférent à l'exercice en cours.

#### 10/ Adoption du règlement de l'établissement multi accueil « Les P'tites Canailles »

Il convient d'actualiser le règlement de l'établissement multi- accueil « les p'tites canailles » :

Les modifications concernent notamment :

- A la demande de la Caisse d'allocations familiales (CAF), la suppression d'une déduction et remplacement par une facturation des 3 jours d'adaptation (cela permet d'éviter les écarts entre prévisionnel et réalisé) - (page 6).
- Ajout du RIB dans le dossier de l'enfant - (page 8).
- Composition de l'effectif (une personne diplômée, CAP en plus et une aide maternelle en moins) – (page 4).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :  
 ▪ Adopte le règlement de l'établissement multi-accueil « les p'tites canailles ».

- Autorise M. le Maire à signer ledit règlement.

#### 11/ Création d'emplois.

Il convient de créer 16 postes d'Adjoints d'animation au service des Affaires scolaires de la Commune et de supprimer 16 postes de vacataires dont les fonctions ont désormais une récurrence, et ce corrélativement créer 16 postes d'agents en CDD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Autorise la création de seize (16) emplois à temps complet selon les caractéristiques suivantes :

Service	Fonction	Catégorie	Groupe Hiérarchique	Echelle	Temps de travail
Affaires Scolaires	Animateur accueil périscolaire Accueil de loisirs sans hébergement	C	1	C 1	35 H

- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Commune.
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Commune.

#### Questions diverses :

##### 01/ Attribution de subventions aux associations

Considérant les demandes de subventions des associations présentant un intérêt public communal, et ce, au titre de l'exercice budgétaire 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Attribue aux associations concernées les subventions sous réserve de réception et d'acceptation des dossiers de demandes de subventions.
- Autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires et, en tant que de besoin, une convention avec les associations précisant les conditions et modalités en œuvre de leurs activités et du financement.
- Inscrit le montant total attribué au budget de la Commune (art. 6574) afférent à l'exercice 2020.

##### 02/Convention de participation financière. Stérilisation des chats errants. Association « Amour et Protection des Animaux du Canton de Fayence ».

L'Association « Amour et Protection des Animaux du Canton de Fayence » s'engage avec l'aide de bénévoles à procéder à la stérilisation des chats en lien avec la clinique vétérinaire des Docteurs ROUX et MIQUELIS, quelle que soit la date de la capture afin de les relâcher ensuite à l'endroit de la capture.

Ladite Association sollicite l'aide financière de la Commune en vue de procéder au règlement des factures de stérilisation des chats libres et errants jusqu'à un montant de 2 160 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve les termes de ladite convention tripartite entre la Commune de Montauroux et l'association « Amour et Protection des Animaux du Canton de Fayence » et la clinique vétérinaire des Docteurs ROUX et MIQUELIS.
- Autorise le règlement des factures concernant la stérilisation des chats jusqu'à un montant cumulé de 2 160 €.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune afférent à l'exercice en cours.

##### 03/ Aide financière aux jeunes pour participation aux séjours vacances. Exercice 2020.

La Commune souhaite permettre aux jeunes dont les parents résident sur la Commune d'accéder aux séjours de vacances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve le versement d'une aide financière communale de 60 € par enfant, pour l'année 2020 aux familles résidant sur le territoire de la Commune en vue de la participation des enfants au sein des séjours de vacances.
- Dit que l'attribution de cette aide financière est subordonnée au respect de ces critères :  
 - L'aide s'adresse aux enfants de 6 à 18 ans.  
 - Les enfants concernés doivent avoir une résidence sur la Commune de Montauroux.  
 - Les séjours de vacances pour lesquels l'aide financière est acceptée ne pourront avoir un but confessionnel ou politique.

- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020 de la Commune.

#### 04/ Suppression exceptionnelle des droits de place. Autorisation d'occupation temporaire du domaine public. Exercice 2020. (Epidémie COVID 19).

Les cafés et restaurants ont subi de plein fouet les conséquences économiques du confinement liées à l'épidémie du COVID-19 ; Il convient de ne pas porter préjudice à l'activité de ces commerces en leur faisant supporter une charge financière susceptible de les fragiliser ;

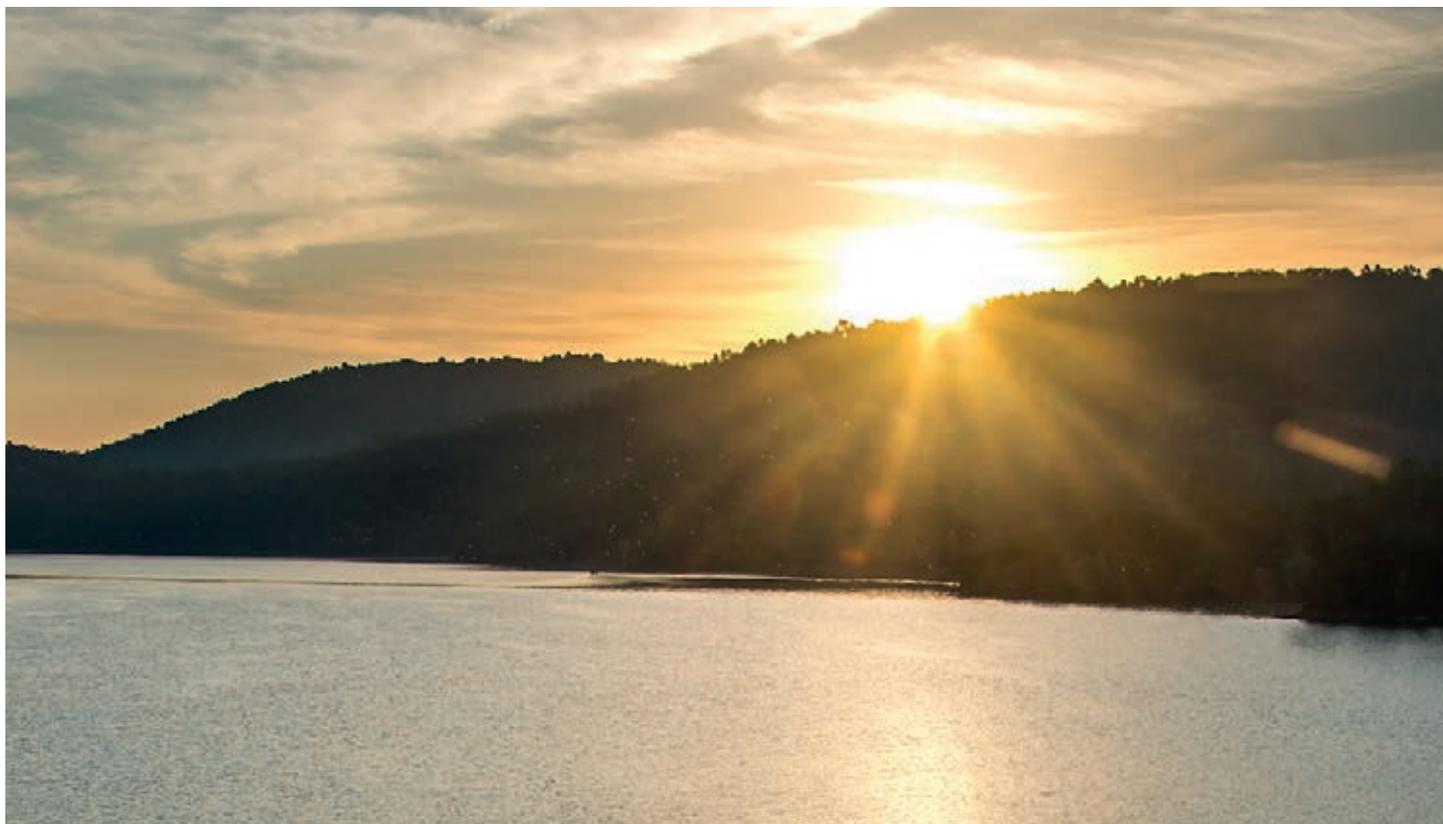
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix :

- Supprime les redevances d'occupation temporaire du domaine public exigibles auprès des commerçants bénéficiant d'une telle autorisation d'occupation du domaine public
- Dit que cette suppression des redevances s'applique exceptionnellement sur l'exercice 2020 ;
- Dit que cette suppression ne remet pas en cause les autorisations d'occupations du domaine public concernant ces commerçants.

#### 05/ Instauration d'un sursis à statuer sur les périmètres des Orientations d'Aménagements et de Programmation (AOP) délimités dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Montauroux.

Vu les 3 périmètres d'Orientations d'Aménagement et de Programmation correspondant à des projets d'aménagement tels que figurant dans le Plan Local d'Urbanisme en vigueur dénommés :

- Orientation d'Aménagement et de Programmation de la Barrière
  - Orientation d'Aménagement et de Programmation du Plan Oriental
  - Orientation d'Aménagement et de Programmation du Grand Puits
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :
- Approuve l'instauration du sursis à statuer sur les 3 périmètres d'Orientations d'Aménagement et de Programmation pour toutes les occupations et utilisations du sol qui seraient de nature à compromettre ou rendre plus onéreuse leur réalisation.
  - Charge Monsieur le Maire de motiver et signer les arrêtés individuels instaurant les sursis à statuer au cas par cas.



**Orpi**  
CANTON DE FAYENCE

Achat - Vente - Location - Gestion  
Location Saisonnière - Immobilier Professionnel

Label Qualité d'avis Clients  
Opinion system

97%

Niveau de satisfaction de nos clients  
★★★★★  
Plus de 700 avis clients authentiques contrôlés par Opinion System (Certifié ISO 20252)

04 94 700 600

PARLIAMO ITALIANO  
ENGLISH SPOKEN



## LA DÉFENSE DANGER POUR NOTRE HISTOIRE DE FRANCE

Des générations d'écoliers ont découvert l'Histoire de France en commençant par « nos ancêtres les gaulois » et en apprenant suivant l'ordre chronologique tous les événements importants, qui nous ont conduits à la France d'aujourd'hui. Ce sont vingt siècles d'histoire, qui étaient racontés et commentés, nous permettant de connaître notre passé commun et de le partager. Cette histoire de France est et doit rester le ciment de notre identité nationale et concourir à rendre tous les français, quelle que soit leur origine, unis et solidaires autour des valeurs fondamentales de notre République.

Depuis quelques décennies, nous constatons une nouvelle écriture de notre Histoire de France. La chronologie, si utile pour se repérer dans le temps, devient secondaire. Sa nouvelle approche est plus impersonnelle privilégiant le récit des grandes évolutions de la société au cours des siècles. Sont ainsi décrits l'arrivée et les effets de l'industrialisation, de l'urbanisme au détriment des zones rurales, le développement du commerce mondial, la formation puis l'éclatement des empires coloniaux, les tensions internationales causes des deux guerres mondiales du 20ème siècle...

Cette nouvelle approche peut être utile mais s'avère moins fédératrice que l'ancienne plus vivante et plus respectueuse du passé.



Par ailleurs et depuis quelques mois, l'Histoire de certains pays et la France n'y échappe pas, voit l'action de nombre de ses grands serviteurs remise en cause pour leur participation supposée au colonialisme ou leur passivité vis-à-vis de l'esclavage. Notre histoire de France est unique et doit constituer le socle de notre unité nationale. Les Royautés, les Révolutions, les Empires Napoléoniens, les Républiques, qui se sont succédé, sont indissociables et ont contribué à construire la France d'aujourd'hui. Chaque événement important, chaque figure marquante doivent être placés dans leur contexte et s'inscrivent dans notre patrimoine national. Aussi, il n'est pas raisonnable de les soumettre aux émotions et aux modes du moment jusqu'à vouloir les faire disparaître des pages et des paysages de notre Histoire de France.

Que faire pour éviter ce danger ? Enseigner l'Histoire de France dès les premières années de la scolarité car elle fait partie de notre ADN de citoyen. Il nous faut bien la connaître et l'assumer pleinement. Elle se lit, se commémore et même se chante quand il s'agit de la Marseillaise, l'hymne national, qui nous appelle à nous rassembler et à lutter pour notre liberté.

**Philippe Vizier**  
**Président des Anciens Combattants du Pays de Fayence**



## FLASH INFOS

### ELECTIONS :

Les élections départementales et régionales auront lieu le même jour en mars 2021. Pour les nouveaux électeurs, les inscriptions sur les listes électorales pourront s'effectuer jusqu'au 31 décembre 2020. Un cinquième bureau de vote sera mis en place et une nouvelle carte électorale vous sera adressée tenant compte de la nouvelle affectation des électeurs sur les cinq bureaux.

Les personnes ayant constaté une erreur d'adresse ou de bureau sont priées de se présenter en Mairie munies d'un justificatif de domicile récent.

### INFORMATION MAIRIE :

L'information Mairie est accessible suivant :

- Le site internet : <http://www.montauroux.fr/>

- Le service « alerte SMS »

Depuis de nombreuses années, la commune de Montauroux s'est équipée d'un outil de communication de crise ou d'informations importantes : le service d'alerte « SMS ».

Les citoyens intéressés doivent naturellement s'être inscrits au service.

L'inscription à ce service d'alerte communale est simplifiée puisque vous pouvez désormais vous abonner en cliquant sur l'icône « alerte SMS » sur le site internet officiel de la ville.

- Le portail citoyen

Il s'agit d'un portail dédié à la relation entre l'administration et les citoyens de la Commune, vous permettant de disposer des services suivants :

- Signalement de désordres ou dégradations tels que des trous dans la chaussée, des fuites d'eau sur le réseau d'eau, de graffitis sur des biens publics, etc. Vous pourrez également nous adresser une photographie de ces désordres ;

- Solliciter les actes d'état civil ;

- Accéder à votre espace de facturation pour le service scolaire (paiement en ligne) ;

- Demande de contacts (demande d'information, suggestion, réclamation, etc.)

- L'application smartphone « ville de montauroux »

Comment installer l'application sur son smartphone ? : Il vous suffit de vous connecter à l'aide de votre smartphone à « Play store » pour les smartphones Android ou « App store » pour les smartphones Apple, rechercher « Montauroux » et installer l'application officielle de la Ville.

### EAU ET ASSAINISSEMENT :

Depuis le 1er janvier 2020, les compétences de l'eau et de l'assainissement sont du ressort de la Communauté de Communes du Pays de Fayence. Comme vous avez pu le constater sur votre facture eau-assainissement pour la période de septembre 2019 à avril 2020, les tarifs municipaux ont été maintenus et le resteront pour les années 2020 et 2021. Toute information complémentaire vous est fournie avec votre dernière facture.

### FIBRE :

Son déploiement a été retardé pour deux raisons : confinement des entreprises avec arrêt des chantiers, nécessité d'installer de nouveaux poteaux, non prévus dans le marché initial et pris en compte par la Communauté de Communes.

L'achèvement des travaux est prévu pour la fin de l'année 2020 et les abonnements pourront alors se faire via l'opérateur choisi.

### CIMETIERE :

La Mairie lance une campagne de récupération des concessions pour lesquelles la date d'attribution arrive ou a dépassé l'échéance.

N'hésitez pas à vous rapprocher de la Mairie (service Etat Civil - Nadia CENTOFANTI), si vous avez un doute sur la période d'attribution de votre concession. En l'absence de renouvellement, la Mairie initiera une procédure de récupération de la concession à son profit.

### RAVALEMENT DES FACADES :

La commune participe financièrement au ravalement des façades concernant les immeubles situés au centre du village.

Les dossiers de demande de subvention doivent être adressés en mairie (service de l'urbanisme).

Les taux de subvention s'établissent à 30% du coût plafonné à

- \* 100€ TTC/m<sup>2</sup> pour un ravalement lourd

- \* 80 € TTC/m<sup>2</sup> pour un ravalement limité à des travaux de peinture

- \* Plafonnement par façade à 40000 € TTC



#### **PATRIMOINE :**

Le retable « les âmes du purgatoire » avec son tableau du 17ème siècle a été réhabilité avec l'aide financière des habitants de Montauroux et de la participation de la Fondation du Patrimoine. Il est maintenant installé dans l'église Saint Barthélemy.

A été également restauré le retable de la Chapelle Saint Barthélemy datant du 17ème siècle grâce au mécénat de Dior Parfums.

**S.A.S.**



# **TAXIL Alain**



- Raccordement eau potable • V.R.D - Assainissement • Démolition - Retrait d'amiante •
- Chemin d'accès • Revêtement bicouche • Enrobés Noir & Couleur - Maçonnerie pierre •
- Terrassement - Enrochement - Terre végétale •

Tél. +33 (0)4 94 76 12 08 - Fax +33 (0)4 94 84 15 17 - Mail : [alain-taxil.sa@wanadoo.fr](mailto:alain-taxil.sa@wanadoo.fr)



## AFFAIRES SCOLAIRES

### **Les vacances d'Astérix sur Montauroux**

Cet été l'accueil de loisirs de Montauroux a ouvert ses portes du 6 Juillet au 14 août avec pour thème les plus célèbres des Gaulois « les vacances d'Astérix et Obélix ». Dans un décor à l'effigie des personnages de l'irréductible village gaulois qui résiste aux Romains, les 120 enfants accueillis sur le centre ont pu profiter d'un programme bien chargé avec de nombreuses activités telles que : tournoi de thèque, tournoi de paint ball aquatique, confection de masque gaulois, chasse aux déchets et un grand nombre de sorties adaptées à chaque tranche d'âge.

Les 6-12 ans ont pu découvrir et s'amuser sur les jeux gonflables du water world mais aussi faire un raid indien, de l'archery tag, du foot en bulle, de la randonnée, de la course d'orientation, un bootcamp et du paddle géant. Ils ont pu également être sensibilisés au bien-être animal et la nutrition, avec des intervenants extérieurs.

Les 3-6 ans se sont régalés avec du cirque, du kart à pédales, sur l'espace jeu aquatique de play city, au cinéma, au Parcabout et en visitant la ferme pédagogique d'Idéfix. Ils ont également découvert la relaxation à travers le yoga.

Les ados 12-16 ans ont pu s'envoler avec le parc aquatique « Water Jump », défier le parcours du ninja training, se promener à cheval, explorer le canyon de Vesubia Mountain Park, faire une visite de l'Esterel en bateau, se rafraîchir sur les jeux gonflables du Waterworld. Mais aussi se retrouver pour les soirées à thèmes, parmi celle-ci : le Luna Park et l'effrayant grand jeu sur le thème des zombies. Ces ados sont également partis 3 jours en bivouac dans la vallée des merveilles en autonomie, ce qui a permis aux jeunes de découvrir la vie en pleine nature et repousser leurs limites.

Toute l'équipe a concentré ses efforts, afin d'assurer le bon déroulement de l'accueil de loisirs, avec pour unique objectif : faire passer les meilleures vacances possibles aux enfants !

### **Rentrée des classes 2020**

La rentrée à Montauroux aura la même particularité que l'année dernière, toujours plus d'élèves et surtout à l'inscription en petite section de maternelle. Heureusement notre demande d'ouverture de classe à la maternelle des Cerisiers a été acceptée. Avec des classes à 32 parfois cela devenait une nécessité pour un enseignement de qualité. Il y aura donc 7 classes aux Cerisiers pour 191 élèves, ce qui donne tout de même des classes à 27.

Comme à l'école primaire (maternelle + élémentaire) du Lac d'ailleurs où les effectifs sont aussi à la hausse : 216 inscriptions pour 8 classes. L'académie n'a pas validée l'ouverture d'une classe demandée et beaucoup de dérogation ont été refusées. Nous programmons son agrandissement, cela devient une nécessité.

D'un autre côté l'école élémentaire Marcel Pagnol garde des effectifs constants avec 309 élèves pour 13 classes ce qui présage de bonnes conditions d'enseignement pour ces montaurousiens. La Commune a soutenu la demande de deux enseignants en investissant dans deux tableaux interactifs sachant que toutes les classes sont équipées de vidéoprojecteur. Entre création de classe et mouvement des enseignants, nous accueillons 5 nouveaux professeurs des écoles sur notre Commune. Nous leur souhaitons la bienvenue.

**Laurence Bernard**

**Adjointe aux affaires scolaires périscolaires et jeunesse**



## RENTREE SCOLAIRE 2020

	LE PUIITS		LE LAC		
	Les Cerisiers	Marcel Pagnol	Maternelle	Elémentaire	
CM2		68		20	88
CM1		63		31	94
CE2		64		28	92
CE1		61		25	86
CP		53		27	80
		309		131	440
GS	66		27		93
MS	64		38		102
PS	61		20		81
	191		85		276
					716

## VISUEL ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Les Cerisiers	ENSEIGNANT	ATSEM	EFFECTIF	
Classe1	PS	<i>Mme FAUVELET</i>	Mme GHIGLIONE	28
Classe2	PS	<i>Mme FOULON</i>	Mme GIORDANO	27
Classe3	PS/MS	<i>Mme GUILLAUME</i>	Mme MANGEL	27
Classe4	MS	<i>Mme DENIS</i>	Mme CHAVE	27
Classe5	GS	<i>M. ALLUSSON</i>	Mme ROUMEGOUS	27
Classe6	GS	<i>Mme NAEYE(directrice)</i>	Mme GONZALEZ	28
Classe7	MS/GS	<i>Mme DIA</i>		27
<b>Direction</b>	<b>Mme NAEYE Magali décharge jeudi</b>			191
				191

Marcel Pagnol		ENSEIGNANT		EFFECTIF	
Classe1	CP	<i>Mme MERCADO</i>		22	
Classe2	CP	<i>Mme LUTZ</i>		22	
Classe3	CP/CE1	<i>Mme LOPEZ</i>		22	
Classe4	CE1	<i>Mme LAUGIER</i>		24	
Classe5	CE1	<i>Mme CARBONNEL</i>		24	
Classe6	CE2	<i>POVILLON (directrice)/Mme BRUN</i>		26	
Classe7	CE2	<i>Mme BABINEAU</i>		26	
Classe8	CE2/CM1/CM2	<i>Mme MASSENA</i>		25	
Classe9	CM1	<i>M. PERRIER</i>		24	
Classe10	CM1	<i>Mme BILES</i>		25	
Classe11	CM2	<i>M. DEBONO</i>		23	
Classe 12	CM1/CM2	<i>Mme RIVIERE</i>		23	
Classe 13	CM2	<i>Mme PATRIS</i>		23	
<b>Direction</b>	<b>Mme POVILLON Caroline décharge lundi, mardi</b>			309	
				309	

Le Lac		ENSEIGNANT	ATSEM	EFFECTIF	
Classe1	PS/MS	<i>Mme GOUDOFFRE</i>	Mme MATTEINI	29	
Classe2	PS/MS	<i>Mme OLIVIER</i>	Mme HERTZOG	29	
Classe3	GS	<i>Mme SIDO</i>	Mme MAINGAM	27	
Classe4	CP	<i>M. BONNEFOY (directeur)</i>		27	
Classe5	CE1	<i>Mme PIERRON</i>		25	
Classe6	CE2	<i>Mme CADOT</i>		28	
Classe7	CM1	<i>Mme STARCK</i>		26	
Classe8	CM1/CM2	<i>M. FLEURY</i>		25	
<b>Direction</b>	<b>M.BONNEFOY Gilles décharge le vendredi</b>			216	
				216	

28 classes

03-sept-20 Total enfants scolarisés à MONTAUROUX

716







## AFFAIRES SOCIALES

### *Chères Montaurousiennes, Chers Montaurousiens !*

Le Centre Communal d'Action Sociale est resté silencieux depuis le déconfinement, mais toujours aussi actif.

Les personnes fragiles et isolées sont encore menacées, non seulement par le CODIV 19 qui circule toujours, mais également par la forte chaleur.

Le Centre Communal d'Action Sociale, a mis en place le Plan Canicule de type 2, afin de protéger tous nos Seniors esseulés et malades.

Merci à Corinne RIZO qui a toujours été sur le pied de guerre et à leur entière disposition. Jusqu'ici pas de problème majeur.

L'année 2020 aura été une période difficile pour tous ! Le Centre d'action sociale a mis tout en œuvre pour venir en aide aux plus démunis, ou dans le besoin d'un logement. (3 familles relogées).

L'association au « Cœur des saisons » s'est beaucoup impliquée pour le C.C.A.S. et je l'en remercie très chaleureusement.

Les aides en urgence ont permis de pouvoir secourir des familles en situation très précaire, vite et bien.

Le Centre Communal d'Action Sociale travaille en collaboration, avec plusieurs dizaines de dispositifs d'aide aux personnes âgées, handicapées ou en difficultés d'insertion au sein de la société. Ainsi nous pouvons aiguiller chaque personne vers le mode de soutien le plus adapté à sa situation.

Nous accompagnons, nous écoutons, nous partageons, nous soutenons tous les administrés qui franchissent la porte du C.C.A.S. et cela j'y tiens particulièrement, qu'ils soient étrangers, sans abri, de couleur, il n'y a aucune discrimination, tous les hommes ont des droits, il y a des lois pour cela et je les appliquerai toujours à la lettre, et n'en déplaise à certaines langues médisantes.



### **Anniversaires :**

Nous avons fêté les 90 ans de Madame Monique GUY, entourée de sa fille, son infirmière et son auxiliaire de vie, et tous les membres de la chorale Paroissiale de Montauroux, dont elle fait partie. Les 100 ans de Madame MAZELIER à l'EHPAD des Amandiers.

Des moments remplis de tendresse, de joie et d'amitié.

Je voudrais remercier tous les administrés qui nous ont envoyé des courriers de remerciements, d'encouragements pendant la période du confinement. Toute l'équipe et moi-même, sommes très touchées par toutes ces marques de gentillesse et d'affection, cela réchauffe les cœurs. Sachez que tous les courriers reçus sont précieusement conservés dans une boîte au C.C.A.S., c'est le fruit de notre travail, et le trésor que j'emporterai à la fin du mandat.

### **Infos :**

L'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées

A partir de 65 ans (62 ans en cas d'invalidité au travail ou d'incapacité permanente d'au moins 50%), les personnes à faibles revenus peuvent prétendre à l'ASPA. Cette allocation est destinée à porter leurs revenus à un niveau minimum que l'on appelait auparavant le minimum vieillesse. Pour en bénéficier outre la condition d'âge, vous devez résider de manière stable et régulière en France, ou dans un département d'outre-mer, disposer de ressources (revenus bruts inscrits sur l'avis d'imposition), inférieures ou égales à 10 838,40 € par an, soit 903,20 € par mois si vous vivez seul. Si vous vivez en couple, le montant est élevé à 16 826,64 € par an soit 1402,22 € par mois.

L'ASPA est une allocation différentielle : le montant qui vous sera versé, correspondra à la différence entre ces plafonds et le montant de vos ressources. Pour l'obtenir, il faut s'adresser à l'assurance retraite. L'ASPA étant versée au plus tôt à partir du premier mois qui suit votre démarche. Pensez à faire votre demande 3 ou 4 mois avant vos 65 ans (62 ans si vous êtes inapte ou handicapé).

### **A savoir :**

Les sommes versées au titre de l'ASPA, sont récupérables sur votre succession, si l'actif net de la succession dépasse 39 000 €.

Bourse au permis

Réussite au code de Melle ABDI.

La bourse au permis lui sera octroyée après avoir effectué ses 40 heures de travaux d'intérêts généraux. Bravo Imène !

**Michèle Dufour**  
**Adjointe déléguée aux affaires sociales**  
**et vice-Présidente du CCAS.**

# Coup d'œil sur la place du Clos

Sur la place du Clos, le jour, lorsqu'il fait beau,  
De nombreux jeunes et vieux transpirent au soleil.  
Et chacun dit la sienne, il y en a qui éclatent de rire,  
Il y en a qui ne disent jamais rien, il y en a qui ne font que dire.  
On y parle un peu de tout, le programme est complet,  
De la pêche à la truite, de la chasse du sanglier.  
On dit des choses qui font tourner la tête ;  
Certains ont tué 5 merles d'un seul coup de fusil,  
D'autres ont tué un lièvre sans sortir de chez eux.  
Et ça ce n'est rien ! Il y a aussi la politique.  
Sur ce sujet, ici, il y a toujours quelqu'un pour en débattre ;  
Untel n'y comprend rien, mais qu'est-ce qu'il peut bien y faire,  
Il se fait passer ainsi pour un beau parleur.  
Cela n'empêche pas que ce sont tous des braves gens,  
Ils ne feraient pas de mal à une mouche (???)  
Comme ce nigaud, avec ses grosses moustaches,  
Qui dit des « âneries », mais dont personne ne se fâche. (Sans que personne ne s'en étonne)  
...L'autre jour, il y en avait un qui entamait un chapitre  
Sur la chasse au lapin ; il ressemblait à un arbitre,  
Lors d'un combat de boxe tellement il gesticulait ;  
Il remuait ses bras pire que s'il se noyait.  
... A un moment donné, ce fameux lapin se cache dans un trou,  
Heureusement qu'au Clos il n'y a pas un trou avec de l'herbe,  
Sinon je crois vraiment que pour bien nous montrer,  
Tête première, il s'y serait mis dedans !  
Vous auriez vu cela, tellement il parlait,  
Il ne faisait même pas attention si quelqu'un l'écoutait,  
Et en refaisant le chien, parfois même, il jappait.  
... Et maintenant pour finir, je vais vous donner un conseil,  
Si par hasard vous vous trouvez sur la place du Clos, tenez bien votre chapeau,  
Car certains orateurs, dès fois en gesticulant,  
Et sans y prendre garde, vous font pousser un peu.



# CÓp d'uei sus la plaço d'òu Clos

Sus la plaço d'òu Clos, lou jour, quouro fa bèu,  
Fouorço jouve e viei fan susa lou souleu.  
E cadun dins la sieuvo, n'i a qu'esclaton de rire,  
N'i a que digon jamai rèn, mai n'i a que fan que dire.  
De la pesco a la truito, de la casso au senglié. (truite se dit troucho)  
Sus la casso subre-tout, car i a fouorço cassaïre,  
Si di d'aquelei causo que fan vira de caïre ;  
N'i a qu'an tua cinq merle emé un còup de fusiéu,  
D'autre an tua uno lèbre senso sorti d'òu sieu.  
Aco es encaro rèn, i'a encaro la poulitico,  
Sus aquèu sujèt d'aquí toujours quaucun bachuco ;  
Un tau li comprèn rèn, mai que pou bèn li faire,  
Si fa passa ansin per un charraïre.  
Aco empacho pas qu'ès tout de bravei gènt,  
Farièn ren en degun per un clapié d'arien ;  
Coumo aquèu jacoumar, amé sei grossei moustacho,  
Dins de causo de muòu, mai pas degun si facho.  
... L'autre jour, n'i avié un qu'entrinavo un chapitre,  
Sus la casso d'òu lapin ; semblavo un arbitre,  
A un coumbat de boùsso talamèn que viravo ;  
Fasié ana lei bras pieje que si se negavo.  
... A un moumèn douna nouostre lapin s'entrauco,  
Urousamen qu'au Clos i'a pas un trauc amé de bauco,  
Autramen cresi fouort que per bèn nous mountra,  
De la testo proumièro, si sérié afica.  
Auriès vist aco, talamèn que parlavo,  
Fasié mancou atencioun si quaucun l'escoutavo,  
E en refasant lou can i'a de fes que japavo.  
... E aro, per fini vau vous douna un counsèu,  
Si de fes vous trouvas, tenes vous lou capéu,  
Car certan ouratour en brassejant,  
Senso se mesfisa anès vou faire juga d'un pan.



Auteur : Mr Paul Rougier.

Ce texte a été donné à l'ASERP par Roger Rougier, fils de l'auteur.

# LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DU QUARTIER DES ESTERETS DU LAC

Elle a été créée en juin 2014, dans le cadre de la politique de la nouvelle équipe municipale de Jean Yves Huet : Démocratie participative et concertation avec les Montaurousiens.

Elle a la particularité d'être concentrée sur ce quartier excentré de 14 km du centre de la Commune, dont la construction sur 100 Ha commencée fin des années 80, regroupe aujourd'hui 1500 habitants dont de nombreux enfants. La responsabilité en a été confiée à Eric Justice, membre de la liste de Jean Yves Huet en position non éligible dans le cadre de ce premier mandat qui s'était proposé. Pompier de son métier, Eric s'est impliqué dans la vie locale dès son arrivée en 2003, alors que la Mairie annexe était en construction et qu'une affiche annonçait la création prochaine d'une crèche parentale. Interrogeant M. Bottero, le Maire d'alors, il reçoit la réponse « si vous voulez une crèche parentale, c'est aux parents de la créer ! » Ce qui fut fait avec un petit groupe de parents. Puis Eric, s'implique dans l'installation de défibrillateurs, proposition faite dans le « Petit journal du Pays de Fayence » et reprise par le Maire.

Le 14 juin 2014 une réunion publique pour fonder la commission est organisée à la Mairie Annexe, au cours de laquelle sont débattues différentes thématiques. Il en ressort 4 groupes de travail et des volontaires pour les animer : « Communication », avec Fred Prudhomme, « Aménagements » avec Philippe Mahé, « Jeunesse, sports et équipements » avec Katia Aluni et « Sécurité » avec Eric Justice. L'objectif : examiner les besoins et faire des propositions qui seront soumises, lorsqu'elles seront affinées, aux instances compétentes de la Municipalité.

Le principe de fonctionnement : l'ouverture à tous les habitants volontaires et intéressés et/ou compétents sur divers sujets et création de groupes de travail. Une fois constitués, ils peuvent être de long terme... ou non, selon les sujets, aboutir à des résultats parfois assez rapidement, parfois non, voire même échouer et être abandonnés. Eric, en tant que responsable participe à l'ensemble des groupes, transmet les propositions ; les élus ou techniciens concernés viennent alors sur le terrain ; on discute, négocie, modifie etc....cela peut durer....Parfois même, comme cela a été le cas pour l'installation de nouveaux jeux dans le petit

square, la tâche peut être confiée directement aux personnes concernées : c'est un groupe d'assistantes maternelles qui est allé dans les services municipaux qui avaient récupéré des jeux, choisir ceux qui leur paraissaient adaptés et leur plaisaient. Cela est d'ailleurs un principe partagé au sein de la Commission « Faire de la Récup, Trouver des filières d'achat d'Occasion - Pour Faire Plus... au Coût moindre » !

Les principales réalisations de cette mandature 2014-2020 : La réalisation du parking avec marquage au sol – La remise en état et aux normes de la cuisine de la salle polyvalente – Le choix de l'emplacement des poubelles de tri sélectif installées par la Communauté de Communes – l'aire de jeux pour les petits - L'aménagement global des voies de circulation pour la sécurité : bien que non totalement abouti, cela a permis de réaliser une série de dos d'âne, de signalisations et balisages et récemment la réfection de la connexion des hameaux des Fustières et des Rives de la Siagnole à l'axe principal (carrefour, trottoir, passage unique des véhicules sur le pont, escalier piétonnier) .

Il y a aussi des projets qui ont été évoqués, mais n'ont pas été engagés, d'autres qui n'ont pas été menés à terme. Il y a, c'est vrai plein de potentialités, comme la création d'un « parcours santé » etc. !

La communication en interne au quartier reste à améliorer mais ... il est des marcheurs comme Gérard Albiges qui lorsqu'ils croisent quelqu'un et retire de l'échange une remarque ou une idée ne manque pas de communiquer à qui de droit ... et c'est ainsi que la Communauté de Communes devrait installer prochainement un tri sélectif supplémentaire aux Rives de la Siagnole....

Donc, en ce début de nouvelle mandature, et dans la perspective d'une reprise normale de la vie sociale – post covid – la commission extramunicipale reprend et prolonge son expérience. Que les personnes intéressées se fassent connaître ! Une première rencontre publique a eu lieu le 19 septembre à l'occasion de la réunion de l'association « Vivre et Agir aux Estérets du Lac ».

**Solange GERASSI et Eric JUSTICE**

**TOUS LES DIMANCHES MATIN DE 7H À 13H**  
**MARCHÉ À MONTAUROUX** Sur la place du Clos Face à la Mairie



**MONTAUROUX MARKET** Every Sunday morning - 7 am to 1 pm Place du Clos next to the Town Hall

# LE COMITÉ FONTSANTE DES ESTÉRÊTS DU LAC



Ce Comité lancé à l'initiative de l'association Vivre et Agir aux Estérêts du lac (V.A.E.L.) a pour but de lutter contre l'implantation de la déchetterie appelée Valorpôle qui compte s'installer sur le site de l'ancienne mine de Fontsanter à 4km à vol d'oiseau de notre quartier des Estérêts.

Pour rappel, il s'agit d'un projet d'usine de retraitement et d'enfouissement de déchets du B.T.P. issus essentiellement du 06 à l'initiative de la Commune de Callian et du groupe Suez.

Cette usine composée de 8 plateformes de tri et de valorisation des déchets du B.T.P. et de terres polluées drainera 400 000 tonnes/ an de déchets - soit 1500 t./jour- transportés par camions de 20 tonnes à raison de 90 à 120 camions/jours, soit en moyenne 12 camions/heure.

Outre les risques encourus pour la pollution éventuelle du lac de St Cassien, nous avons signalé ceux encourus par la population des Estérêts en raison de la maturation à l'air libre du mâchefer pollué par les métaux lourds mais aussi par les dioxines, furanes et autres polluants transportés dans l'air et de la pollution olfactive et bactérienne issue du compostage de la station de méthanisation ainsi que des poussières (déversement des camions) alors que nous sommes soumis précisément fréquemment à 200 jours de vent d'est.

A cette pollution éventuelle, s'ajoutent les nuisances pour tous les habitants du Pays de Fayence liées à l'encombrement et la densification des routes menant à l'autoroute le matin et le soir envahies par les camions de la société Pasini. Le site proposé se situe à proximité de l'autoroute A8, avec un accès direct depuis la sortie des Adrets (située à environ 3 km) par la route D837, puis un chemin communal qui sera à redimensionner.

Le projet actuellement traité par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement et du Logement) qui a demandé un certain nombre d'études complémentaires, sera soumis au Préfet du Var pour la décision finale.

Il fera ensuite l'objet d'une enquête publique à laquelle chaque citoyen est invité à réagir. L'enjeu est de taille pour ses aspects environnementaux et de santé publique, d'autant que des alternatives au traitement des déchets du BTP sont possibles.

Il est donc important de vous informer sur les tenants et aboutissant d'un tel projet qui impactera de manière irréversible notre pays de Fayence. Notre territoire composé par l'ensemble de notre Communauté de communes du Pays de Fayence est une région exceptionnelle pour la richesse de son terroir, sa qualité de vie, sa qualité de l'air et de l'eau propice au tourisme et à un développement économique préservant l'écologie.

Le site industriel de Fontsanter apparaît manifestement en contradiction avec la préservation du Massif de l'Estérel et son attrait naturel. La présence de cette usine sur les contreforts de l'Estérel viendra détériorer l'image du pays. L'enjeu pour l'image et l'avenir est le même pour le pays de Fayence et ses villages perchés, associés à un développement ouvert sur le tourisme et l'accueil grâce à ses paysages et à son patrimoine historique.

On espère et on attend que la Communauté de communes du Pays de Fayence puisse retirer ce projet du SCoT qui n'a plus rien à voir avec les engagements pris initialement pour les besoins du pays de Fayence et éventuellement introduire une action en référé.

La pétition lancée en début d'année et interrompue pendant la période du confinement recueille déjà plus de 400 signatures sur le quartier des Estérêts. Nous comptons maintenant sur les habitants du village-centre et des alentours pour se joindre à nous. Cette pétition peut être signée en ligne sur le site : <https://www.vivretagirauxesteretsdulac.fr>.

**Le Comité Fontsanter  
des Estérêts du Lac**

# MÉDIATHÈQUE DE MONTAUROUX

Voici les nouvelles consignes pour continuer à venir à la Médiathèque :  
(Reprise du « Drive » en cas de nouvelle fermeture en fonction de l'épidémie de Coronavirus)

Contact : [montauroux@mediatem.fr](mailto:montauroux@mediatem.fr) ou 04 83 29 11 47

**CORONAVIRUS - COVID-19**

## Venir à la médiathèque de Montauroux

-  - **Portez un masque**  
(obligatoire à partir de 11 ans)  
Se laver les mains avec le gel hydroalcoolique
-  - **Gardez vos distances**  
(présence de 15 personnes maximum dans les locaux)
-  - **Limitez votre visite à 20 minutes**
-  - **Chaque ouvrage touché doit être emprunté ou déposé sur le chariot prévu à cet effet.**  
(ne pas le remettre sur l'étagère ou dans le bac)
-  - **Accompagnez vos jeunes enfants (-11 ans)**
-  - **Une question ?**  
Les bibliothécaires sont là pour vous conseiller !
-  - **Retour des documents**  
Dans la boîte de retours  
24h/24 et 7j/7
-  - **Poursuite du "drive"**

**A partir du 6 juillet 2020**  
[www.mediatem.fr](http://www.mediatem.fr)

Concernant les abonnements et ré-abonnements, le paiement ne se fera cette année que par chèque (pas d'espèces ni de C.B)

Horaires :

Lundi	13h45-18h30	Jeudi	13h45/18h00
Mardi	08h45/11h45	Vendredi	16h00/18h00
Mercredi	10h00/11h45 et 13h45/18h00	Samedi	09h30/12h00

 **Maçonnerie Lambert Lambert**

**Construction de villas - Rénovation**  
**Charpente - Piscine**

☎ **04 94 99 10 15** [lambert-construction@orange.fr](mailto:lambert-construction@orange.fr)

# CLUB DE L'AMITIÉ

Décidément nous vivons une drôle d'année. A mon avis les associations en général et le club de l'amitié en particulier en sont la preuve.

Nous pensions pouvoir retrouver le chemin de la salle et nos animations en septembre, le programme était prêt mais la situation sanitaire en a décidé autrement. Il n'était vraiment pas possible de recevoir 40 à 50 personnes dans notre salle même avec masques et gel hydroalcoolique, les distances de sécurité ne seraient pas respectées. Après réunion avec l'ensemble du club la décision est tombée, attendons.

Nous devons nous réunir à nouveau le 16 septembre pour prendre les décisions qui conviennent pour octobre mais avec une recrudescence de cas dans notre région, nous n'avons pas pris le risque de réunir des personnes dites à risque, nous avertirons individuellement nos amis du 3ème âge.

Notre séjour au Portugal est d'ores et déjà reporté du 1er au 8 juin 2021, au même tarif qu'en septembre 2020, par contre 3 d'entre nous ne pourront s'y rendre aussi si vous étiez intéressés vous pouvez vous manifester pour renseignements et programmes. Nous espérons qu'à cette période la situation se sera enfin améliorée.

Nous avons déjà annulé notre loto annuel à la maison pour tous du mois de Novembre car faire un loto de dernière minute n'aurait pas été sérieux, il faut du temps pour le préparer. Faire quelque chose de bâcler n'est pas le but. Si nous devons refuser du monde non merci. La prochaine date retenue est le dimanche 14 Février 2021 mais avec un grand point d'interrogation ! Nous sommes peu de chose face à ce virus qui perturbe tout dans la vie de tous les jours, l'important pour tous c'est que nous soyons en bonne santé mais pour cela il s'agit de faire très attention et de prendre beaucoup de précautions. Merci à vous amis du club de votre compréhension. Je sais que nombre d'entre vous voudraient se retrouver ensemble pour de bons moments cordiaux mais même si j'en suis consciente je ne veux en aucun cas vous faire prendre des risques. Patience à tous ! Les bons moments reviendront. A bientôt j'espère

**Anne- Marie**  
**Club de l'Amitié**

# ACEV

## 2020 - Année Blanche



Jusqu'au dernier moment nous avons espéré pouvoir organiser le concert prévu le 29 août à la Chapelle Saint Barthélemy. Il a fallu malheureusement l'annuler compte tenu, d'une part de l'impossibilité rencontrée par Armine Sogomonyan pour venir en France jouer avec sa sœur Anaït Sérékian et de la difficulté de la remplacer, d'autre part des mesures de protection et de distanciation incompatibles avec le déroulement serein d'un concert de haute qualité.

Ce n'est que partie remise car nous souhaitons proposer ce concert en 2021 tout comme ceux initialement programmés en 2020. S'il est encore trop tôt pour vous annoncer toute la programmation 2021, sachez cependant qu'un premier concert est fixé au samedi 17 avril à 17 heures à la Chapelle Saint Barthélemy. A cette occasion, nous apporterons notre concours au Rotary des Hauts de Siagne en recevant la jeune pianiste Stella Almondo, elle aussi initialement prévue en 2020. Espérons qu'à cette date, le COVID 19 ne sera plus qu'un mauvais souvenir.

Dans la prochaine revue municipale à paraître en janvier 2021, l'ACEV sera en mesure de vous en dire plus sur une nouvelle année prometteuse pour faire oublier l'année blanche 2020 et nous retrouver pour des rendez-vous musicaux de qualité.

Philippe Vizier

**Le Comptoir  
Paramédical** Pro & Particuliers  
*Vente Location de matériel médical*  
508 chemin le haut plan - 83440 CALLIAN  
lecomptoirparamedical@gmail.com - Tél./ Fax 04 94 76 17 22

# CINÉ FESTIVAL EN PAYS DE FAYENCE

Le monde du Cinéma vit un suspense inquiétant quant à son avenir ! L'équipe du Ciné-Festival, malgré les conditions difficiles que tout le monde connaît s'accroche à présenter un programme minimum afin d'entretenir la flamme du 7ème art.

Celui-ci sera tourné essentiellement en direction de la jeunesse. Tout au long de cette édition, Vincent Mirabel, formateur à l'analyse filmique et à l'histoire du cinéma, sera présent et animera film, formation et conférence. Déjà notre invité l'année dernière, il avait éclairé et passionné son auditoire.

La région Sud sera à l'honneur grâce entre autres, à la diffusion du film qu'elle soutient Un Fils et la présence du réalisateur Mehdi M Barsaoui.

C'est pourquoi, nous vous invitons gracieusement (sur inscription sur notre site, voir ci-dessous) à cette 18ème édition, si particulière, afin de retrouver le chemin des salles de cinéma où nous prendrons, le plus possible, soin de vous.

## Le Programme :

**Du 12 au 16 Octobre** dans les salles de Fayence, Seillans et Montauroux auront lieu des projections du film de 1921 The Kid de Charlie Chaplin avec l'intervention de Vincent Mirabel. **A propos de The Kid, Vincent Mirabel témoigne que «ce film est si réussi qu'il n'a pas pris une seule ride en 1 siècle ! De fait, «à chaque projection, je constate que ce 1er long-métrage de Chaplin provoque toujours moult rires et émotions». Le film sera présenté en version remastérisé.**

Ces projections s'adressent aux scolaires du CM1, CM2 et 6ème et bien évidemment à tout public dans la limite des places disponibles.

**Du 12 au 16 Octobre** toujours dans les 3 salles, projections d'un programme de 5 «Courts Enfants» CP, CE1, CE2. Durée totale, environ 45/50mn.

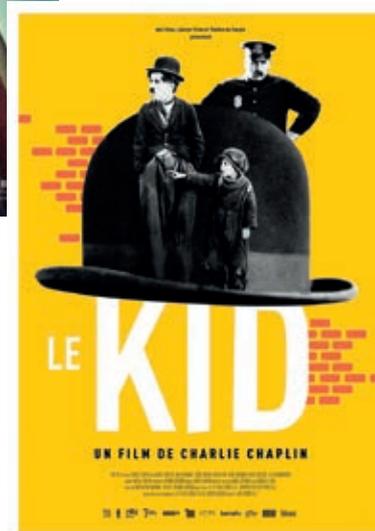
Sur Inscription - séances gratuites

**Du 12 au 16 Octobre** dans les salles de Fayence et Montauroux et au Collège, diffusion d'un programme courts métrage «Ado» 4ème et 3ème. Durée 1h15/20 environ  
Sur Inscription - Séances gratuites.

**Le Mercredi 14 Octobre 14h** à l'Espace Culturel de Fayence, une formation pour les enseignants et tout public par Vincent Mirabel : **découverte de la richesse du langage audiovisuel, au travers de nombreux extraits de films.**  
(Durée 3h environ Inscription gratuite)

**Le Vendredi 16 Octobre 18h30** Cinéma de Montauroux Conférence par Vincent Mirabel sur le Cinéma Sud-coréen (Entrée libre sur inscription)

Dans le prolongement du triomphe mondial, notamment cannois, du film Parasite. Comment ce pays s'est-il imposé sur la scène internationale ? Qu'est-ce qui marque le style des films sud-coréens ? **Conférence illustrée par des extraits de films récents.**



**Le Samedi 17 Octobre** Cinéma de Montauroux :

19h00 : Projections des courts métrages coup de cœur des enfants et adolescents

Suivi de la projection du court de Pierre Nogueras, Laurette Fugain, pour promouvoir l'association de lutte contre la leucémie.  
20h00 : Pot de l'amitié

21h00 : Projection Un Fils de Mehdi M Barsaoui en Présence du réalisateur

Ce film est soutenu par la Région Sud  
Cette soirée est gratuite sur inscription

**Le Jeudi 12 novembre** en soirée à Fayence Espace Culturel, présentation d'un film en ouverture du Festival Bagiliba. Les tarifs habituels du cinéma seront pratiqués. Le film sera annoncé ultérieurement.

Toute l'équipe du Festival vous attend, faisons battre le cœur du Cinéma !

**Jean Claude GELLE, Directeur**

**NB.** Les séances, à part Bagiliba, sont gratuites, mais il faut obligatoirement s'inscrire car les places sont limitées pour pouvoir respecter les règles de distanciation. L'inscription se fait sur notre site [www.cine-festival.org](http://www.cine-festival.org). Imprimez le reçu et présentez-le à l'accueil, il sera échangé contre un billet gratuit.

# L'APRÈS CONFINEMENT POUR L'E.P.F. ATHLÉTISME

Le confinement restera pour toutes et tous une expérience que nous ne sommes pas prêt d'oublier. Depuis le début du déconfinement, la vie reprend doucement son cours

Dès le 12 mai, le club d'athlétisme du territoire de Fayence a obtenu les autorisations nécessaires pour reprendre ses activités sur le stade de Tourrettes.

Gestes barrières, distanciation physique, gel hydro alcoolique, tout le nécessaire était en place pour pouvoir reprendre une activité physique de groupe. C'était un vrai besoin pour bon nombre de nos adhérents.

Le calendrier des compétitions d'athlétisme avait été complètement chamboulé par la crise sanitaire et nous devons donc reprendre une saison bien amputée, pour que nos athlètes puissent préparer les championnats de France, tous reportés en septembre et octobre.

C'est donc, dès le 12 juillet que l'E.P.F. Athlétisme a pu organiser la première compétition d'athlétisme de la région SUD. Il faut croire que les athlètes régionaux étaient désireux d'en découdre car ce sont plus de 100 athlètes qui sont venus de toute la région sud pour retrouver le goût à la compétition à Tourrettes.

Parmi ceux là, Eloyse LESUEUR (SCO Marseille), championne du monde indoor et de multiples fois championne de France au saut en longueur, était venue se dégourdir les jambes sur notre stade. Elle le fit avec brio puisqu'elle a réalisé 6m41 avec seulement 8 foulées d'élan. Cette très sympathique championne nous a fait part, au micro du commentateur, de sa satisfaction pour cette reprise et de son appréciation pour ce magnifique stade et l'organisation de ce meeting.

Avec Eloyse, de belles performances ont été réalisées au saut à la perche avec Margot CHEVRIER qui a battu son record personnel avec un bond à 4m31, et celles, toujours à la perche, de Valentin LAVILLENIE (Clermont Ferrand) et de Robin EMIG (Gap), tous les deux à 5m31.

La nouvelle saison vient maintenant de commencer au stade de Tourrettes. De nombreux événements vont se dérouler sur notre territoire au cours des prochaines semaines avec :

- L'EcoTrail du pays de Fayence à Montauroux le dimanche 27 septembre
- Le meeting automnal de l'E.P.F. le 4 octobre à Tourrettes
- L'animation de rentrée pour les jeunes athlètes de 7 à 11 ans le samedi 10 octobre à Tourrettes

- Le cross du Pays de Fayence le 13 décembre à Montauroux ou à Tourrettes

- Les championnats départementaux de cross country le 10 janvier 2021 à Tourrettes

Tous les renseignements utiles sont sur notre site : [epfathle.fr](http://epfathle.fr)  
Pour toutes celles et ceux qui souhaitent faire de l'athlétisme soit en mode « compétition » soit en mode « runner », soit en mode « loisir », soit en mode « santé », soit pour les seniors qui souhaitent garder leur autonomie, n'hésitez pas à venir nous rejoindre. Nous sommes sur le stade d'athlétisme de Tourrettes du mardi au vendredi à partir de 17h30, le samedi et le dimanche à partir de 9h.00.

Il y en a pour tous les goûts et pour tous les âges

**Guy Burle**  
Président de l'EPF Athlétisme



**Ets. ROUSTAN**  
Maison fondée en 1911

Nos labels qualités  
Member of **De Dietrich** PROCESS SYSTEMS  
DAIKIN  
QUALPELEC  
ALUBRA  
PROFESSIONNEL DU GAZ

Et toutes les plus grandes marques

**Plomberie • Installations Sanitaires • Chauffage Tous Systèmes  
Electricité Générale • Climatisation • Energies Renouvelables**

Quartier La Barrière - MONTAOUX  
Tél. 04 94 76 43 19 - Fax. 04 94 47 72 06 - [contact@sarlroustan.fr](mailto:contact@sarlroustan.fr)

# CENTRE DE DÉVELOPPEMENT GYMNIQUE

Le Centre de Développement Gymnique a repris ses activités Gym, Stretching, Postural Ball le lundi 14 Septembre 2020 dans la Commune de Montauroux.

## Horaires des cours :

<b>Lundi</b>	17H15 à 18H15	GYM
	18H30 à 19H30	GYM
<b>Mercredi</b>	17H15 à 18H15	STRETCHING
	18H30 à 19H30	STRETCHING
<b>Vendredi</b>	17H15 à 18H15	GYM
	18H30 à 19H30	GYM

Lieu : Espace de la Fontaine Salle n° 3 - Montauroux  
Pour tous renseignements s'adresser à Myriam Breton  
Professeur Diplômé d'Etat

Tél : 07 68 38 56 83

Mail : [myriambreton.fitness@gmail.com](mailto:myriambreton.fitness@gmail.com)



# CLUB DE JUDO ET D'ARTS MARTIAUX

## Une nouvelle saison pleine d'espoir

La première année de notre partenariat avec l'école de judo Lefebvre-Darbelet a été une pleine réussite. L'effectif des jeunes a doublé et a donné satisfaction à la fois pour les résultats sportifs obtenus et pour l'ambiance conviviale qui s'est instaurée.

Il en a été de même pour le taïso où les adultes ont manifesté beaucoup d'intérêt pour cette discipline ouverte à toutes et à tous. Reste le cours de judo, ju-jitsu pour adultes, qui peine à trouver de nouveaux pratiquants malgré sa notoriété et son enseignement adapté.

La fin de la saison 2019-2020 a été précipitée du fait de la pandémie de coronavirus et des mesures imposées pour éviter sa propagation. Des vidéos en ligne ont été proposées pour chaque cours afin de pallier partiellement la fermeture du dojo, tandis que pour le taïso des séances en plein air ont pu être organisées.

Comment se présente la nouvelle saison 2020-2021 ?

Les créneaux des années précédentes au dojo municipal de Montauroux, sont conservés à savoir pour le judo le mardi et vendredi de 17h à 19h pour les enfants et de 19h à 21h pour les adultes, enfin le samedi matin de 9h30 à 11h pour le taïso.

La rentrée effectuée le 8 septembre s'est conformée aux directives de protection contre la propagation du COVID 19. En outre, le stage interdépartemental Serge Oudart, annulé en mai, est reprogrammé pour le dimanche 9 mai 2021 de 9h à 12h au gymnase du collège de Montauroux.

Espérons que cette nouvelle saison puisse se dérouler normalement pour retrouver la dynamique enclenchée en 2019.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à consulter la présidente du Club, Fernande Denis au 06 15 39 28 04. Le meilleur accueil vous sera réservé.

Le bureau du Club





# YOSEIKAN TRAINING DÉFENSE

## YOGA - CARDIO TRAINING - ARTS MARTIAUX ENFANTS - KICK BOXING DÉFENSE

Vous avez été nombreux à faire confiance à l'association *Yoseikan Training Défense en 2020*, pour votre remise en forme, la découverte de nos cours et la variété de notre enseignement. Soyez-en remerciés, et c'est avec grand plaisir que Jean-Max BRIGNONE votre professeur, vous retrouvera au dojo médiathèque dès le **7 septembre prochain**, pour une nouvelle saison.

Comme d'habitude l'enseignant a continué de se former durant tout l'été pour assurer une qualité et un renouvellement dans le choix des cours proposés afin d'améliorer l'attractivité du club. Vous avez à votre disposition un large panel de cours innovant pour toute votre famille. Pour les enfants, avec une méthode unique basée sur le jeu, l'interaction et la dynamique de cours. Dès 3 ans et pour toutes les autres catégories les cours sont adaptés et proposent des Arts Martiaux pédagogiques, ludiques et éducatifs.

Pour les adolescents filles et garçons du Kick Boxing Défense pour apprendre à ne pas être une victime !

Une bonne transition avec des séances de Cardio Training et

Cardio Boxing pour votre remise en forme. Dans le vide, sur sac de frappe, avec quelques ustensiles, une méthode unique mise en place par le coach qui vous apportera la forme et le bien être d'une manière originale.

Sans oublier le Yoga Dynamique une méthode ancestrale revisitée, dépoussiérée et modernisée pour profiter des bienfaits des postures, de la respiration et du gainage général du corps. Des ateliers « **Pause Yoga** » sont proposés toute l'année un dimanche par mois.

**Tous les cours de notre association loi 1901, sont dirigés par un Professeur Diplômé d'État, Champion du Monde YWF 1997, Enseignant de Yoga Certifié, qui dispense cours et stage depuis plus de 33 ans.**

Cours d'essai gratuit, n'hésitez plus les cours ont déjà commencé ! Plus d'infos : 06 12 66 83 14 - [jeanmax.brignone@gmail.com](mailto:jeanmax.brignone@gmail.com) - [trainingdefense.fr](http://trainingdefense.fr)

### PLANNING ENFANTS / ADULTES SAISON 2020 - 2021

LUNDI	MERCREDI	JEUDI
9h/10h VINYASA YOGA niveau 1		9h/10h VINYASA YOGA niveau 1
	16h/16h40 MINI & BABY 3 à 4 ans	
16h45 BABY 4 à 5 ans	16h45 POUSSINS 6 à 8 ans	16h45 BABY 4 à 5 ans
17h30 POUSSINS 6 à 8 ans	17h30 PUPILLES 9 à 11 ans	17h30 PUPILLES 9 à 11 ans
18h15 MINIMES 12 à 15 ans	18h15 MINIMES 12 à 15 ans	18h15 MINIMES 12 à 15 ans
18h15/19h KICK BOXING DEFENSE Tous niveaux	18h15/19h KICK BOXING DEFENSE Tous niveaux	18h15/19h KICK BOXING DEFENSE Tous niveaux
19h/19h30 CARDIO TRAINING BOXING	19h/19h30 CARDIO TRAINING DEFENSE	19h/19h45 CARDIO TRAINING BOXING
19h30/20h30 VINYASA YOGA Niveau 2	19h30/20h30 VINYASA YOGA Niveaux 1 & 2	19h45/20h30 ÉNERGIE YOGA Niveau 1



## LES POUN'S EN HERBE



Le centre équestre de pleine nature Les Poun's en herbe « Label FFE Qualité » Centre de Tourisme Equestre et « Bien être cheval » a pu depuis le déconfinement retrouver tous ses fidèles cavaliers pour une reprise intensive dès le mois de Juin. Une partie d'entre eux auront ainsi pu valider leurs savoirs et obtenir un diplôme.

Ces différentes sessions auront donc permis les validations du Poney d'argent au Galop 3, pour des cavaliers de 5 à 15 ans. Les vacances de la Toussaint permettront l'organisation des sessions du Galop 3 à 5 et des sessions de rattrapage pour ceux qui n'ont pas pu en juin et juillet.

Nombreux stages et animations seront organisés pendant les prochaines vacances.

Tout au long de la saison estivale, le centre équestre a accueilli les cavaliers de passage pour leur faire découvrir notre magnifique région à cheval. Pour certains, leur première fois à cheval, de 2 à 90 ans, tous ont pu profiter de la gentillesse et l'expérience du fidèle cheptel du club pour un moment « d'immersion en pleine nature ». Ils ont été encore plus nombreux cette année !!! une moyenne sur l'été de 250 cavaliers par semaine !!! Il semblerait que suite à cette crise sanitaire les gens avaient besoin d'un vrai bol d'air...

Le club propose toute l'année l'enseignement de l'équitation de pleine nature et classique, des stages pendant les vacances multi -discipline de 4 à 77 ans et des balades de l'heure à la journée entière sur les sentiers et pistes magnifiques du lac de Saint-Cassien à partir de 7 ans. Les pitchouns de moins de 7 ans peuvent profiter d'une petite balade à poney accompagnés d'un adulte.

**COMPETITION :**  
La compétition de TREC  
est en train de reprendre,  
prochaines dates à venir.

### Les poun's en herbe

Chemin de Fondurane - 83440 Montauroux

Gwladys: 06 76 80 00 89 / Jessica 06 19 20 00 87

les-pouns-en-herbe@hotmail.fr

www.facebook.com/pages/LES-POUNS-EN-HERBE (+ de 1800 followers)

INSTAGRAM #lespounsenherbe

site internet: www.centre-equestre-montauroux.fr



## LES ECURIES DE FONDURANE

Après un été qui a enfin vu le retour de nos cavaliers au club, avec la fin du confinement, et une rentrée incertaine avec le retour des contaminations au Covid 19, Les Ecuries de Fondurane sont prêtes à repartir pour une saison de compétitions, tout en respectant les gestes « Barrière », la désinfection du matériel et le port du masque.

Notre premier concours Club de la rentrée était le 6 septembre pour la Journée du Cheval, et sous le soleil, le public et les cavaliers se sont régalez sur cinq épreuves de C.S.O. de 40 Cm à 1.10M. Dans l'incertitude de cette période de pandémie, nous espérons pouvoir organiser un Concours Club par mois de manière à entraîner nos cavaliers et chevaux, car de nombreux concours sont annulés et nous ne savons pas si les Championnats de France ne seront pas, eux aussi, annulés en 2021 comme en 2020 !!



En septembre, nous avons eu un afflux de jeunes cavaliers désireux d'apprendre l'équitation et d'essayer de monter nos poneys de course.

Depuis le mois d'août, nous sommes déjà à 8 participations de nos poneys sur les champs de course de Cagnes sur Mer et Hyères La Palmeraie en démonstration sur 200 mètres et 6 courses de poneys officielles F.F.E. sur 600 mètres et 950 mètres. Il faut voir le sourire des enfants lors de la remise des prix après chaque course !

Quelques minutes de bonheur pour ces jeunes jockeys qui galopent sur le gazon foulé par les plus grands chevaux de course d'Europe.

Laissez vous tenter par une nouvelle expérience !

### T.L.P. EQUITATION

Chemin de fondurane - 83440 MONTAUROUX - TEL : 04 94 39 89 03 / 06 25 50 63 65

Site : <https://www.tlp-equitation.com> / fb : tlp /equitation

# CONTRIBUTION LISTE NON MAJORITAIRE

# MONTAUROUX UNE FORCE EN NOUS

# MUFEN

Prioritairement nos remerciements s'adressent aux 532 Montaurousiennes & Montaurousiens qui malgré l'état sanitaire du moment, se sont tout de même déplacés aux urnes le 15 Mars dernier pour nous soutenir. Nous serons les garants de votre courage et de toute la confiance que vous nous avez témoignée.

Nous ne retiendrons que la légitimité institutionnelle du Maire. Malgré les circonstances de cette élection tronquée, nous considérons que la fonction de Maire doit être respectée. Durant ces six prochaines années, avec l'aide de tous, nous voterons « pour » les décisions que nous estimerons positives et « contre » celles qui nous paraîtront négatives ou inappropriées pour Montauroux.

Reste maintenant pour le Maire et son équipe à faire preuve d'humilité. L'obtention de 1303 voix, permet institutionnellement à Mr JY HUET d'être le Maire légitime de notre commune, mais force est de constater qu'il ne représente aujourd'hui qu'un Montaurousien sur quatre en référence au nombre d'inscrits !

Mr le Maire, lors de son premier discours en conseil municipal (à huis clos), outre l'autosatisfaction habituelle et les récurrents « Merci Papa, Merci Maman », n'a pas eu un mot de bienvenue aux nouveaux élus ... Pas plus qu'aux élus de l'opposition par respect à tous ceux qu'ils représentent.

Malgré un bien mauvais départ lors des trois premiers conseils municipaux, où le comportement du Maire et de certains de ses équipiers, dans un déni de débat démocratique a frôlé l'incorrection, nous ne lâcherons rien ...

Cet état de fait devrait conduire l'équipe municipale majoritaire à plus d'écoute et d'échange dans le futur, pour le bien-être de TOUS les habitants de la commune sans exception (patient ou électeur sans conflit d'intérêt).

Nous serons attentifs, vigilants et à l'écoute, en adéquation avec tous nos sujets de campagne. Nous défendrons Montauroux et ses habitants avec bon sens et impartialité.

---

**Vous pouvez nous joindre vos élus**  
**Montauroux Une Force En Nous - MUFEN**

Christian THEODOSE : 06 14 12 88 02 - Marie-Hélène SIMON : 06 71 70 17 31

Eric GAL : 06 07 08 83 76 - Véronique BRUNET : 06 10 91 94 08

Courriel / mail : [uneforceennous@gmail.com](mailto:uneforceennous@gmail.com)

# ETAT CIVIL

## Naissances

PELLEGRIN Nina, Kayssie, le 26 mai 2020  
PLANCQUE Léo, Claudio, Pierre, le 1er juin 2020  
ADAM Line, le 16 juin 2020  
BONSAUDO Flavio, Armand, Christian, le 24 juin 2020  
ROSI Lisandro, Bonaventura, Philippe, le 10 juillet 2020  
DUQUESNE CHAGAS Gabriel, Benicios, le 15 juillet 2020  
PETER Lexie, le 16 juillet 2020  
PETER Roxane, le 16 juillet 2020  
MANDINE Jade, Séolane, le 21 juillet 2020  
COSTECHAREYRE Louise, Gabrielle, Alessandra, le 23 juillet 2020  
ROBICHON Léonie, Claire, Pierrette, le 28 juillet 2020  
LELONG Diégo, Tony, le 28 juillet 2020  
SINE Titouan, Jérôme, le 5 août 2020  
REYGNIER Gabin, Michel, Jean, le 12 août 2020

## Décès

DREW Elisabeth, épouse SMITH, décédée à l'âge de 76 ans  
BLAMART Sidonie, veuve FORMAN, décédée à l'âge de 97 ans  
MICHEL Laurent, décédé à l'âge de 80 ans  
RUGOLETTO Noemi, veuve CAVALLO, décédée à l'âge de 104 ans  
MOURET Cécile, épouse PERNET, décédée à l'âge de 92 ans  
HERMAN Léa, veuve FOURCART, décédée à l'âge de 103 ans  
TILLE Rollande, veuve TISSIER, décédée à l'âge de 92 ans  
LAGIER Michel, décédé à l'âge de 68 ans  
BAMBARA Jean, décédé à l'âge de 83 ans  
MARTIN Hubert, décédé à l'âge de 38 ans  
KOENIG Olga-Maria, veuve RICCITELLI, décédée à l'âge de 85 ans  
BOURDIER Serge, décédé à l'âge de 93 ans  
PARMENTIER Marcel, décédé à l'âge de 94 ans  
EGLI Edith, épouse HEIDEMANN, décédée à l'âge de 81 ans  
CHAUMERON Philippe, décédé à l'âge de 59 ans  
THIMOLEON Yvonne, décédée à l'âge de 89 ans  
DOTTO Michel, décédé à l'âge de 76 ans  
BASSO Gilbert, décédé à l'âge de 89 ans  
ALLARIA Renée, décédée à l'âge de 90 ans

## Prochain Bulletin Municipal

La prochaine revue municipale paraîtra début janvier 2021. Elus et responsables d'associations, n'oubliez pas de nous adresser votre contribution (articles de 400 mots au maximum sous format « word » uniquement et photos d'une bonne qualité sous format JPEG et séparément) avant le mardi 1er décembre. Adresse à respecter pour l'envoi de vos articles et photos : [mairie@ville-montauroux.fr](mailto:mairie@ville-montauroux.fr)

**Merci pour votre participation.**

**Baptiste DALMASSO - Valérie DUGELAY - Philippe VIZIER**

## Mariages

LAHIRE Philippe, enseignant chercheur,  
CORNET Marie-Hélène, secrétaire,  
le 1 juillet 2020

MATHIAS Jimmy, marin,  
COELHO Audrey, agent immobilier,  
le 4 juillet 2020

CHANTEUR Alain, retraité,  
PILLON Dominique, guide interprète conférencière,  
le 18 juillet 2020

GERBET Jean-Sébastien, commerçant,  
THOMANN-KRISTENSEN Marine, commerçante,  
le 18 juillet 2020

IOTTA Olivier, professeur des écoles,  
BASCOU Blandine, professeur des écoles,  
le 25 juillet 2020

COURT Martin, ébéniste,  
ROTHUREAU Alexane, professeur des écoles,  
le 25 juillet 2020

FAVALE Antoine, gérant,  
ROBARDET Valérie, professeur des écoles,  
14 août 2020

CASSOU Yannick, chauffeur routier,  
ALARIO Estelle, sans profession,  
le 21 août 2020

DELMAS David, acheteur,  
MICHOU Carine, chargée d'études,  
le 22 août 2020

CHERUEL Adrien, chauffeur,  
ZUGREIF Julie, danseuse,  
le 22 août 2020

ALARY Camille, chef d'atelier,  
DROT Lucille, cuisiniste,  
le 22 août 2020

CHEFNEUX Jérôme, gestionnaire de copropriétés,  
BARBIER Laura, assistance de direction,  
le 22 août 2020

NOEL Edouard, gérant,  
LEBIDOIS Florence, gérante,  
le 22 août 2020

VALLEE Vincent, coach sportif,  
TCHOUPAKHINA Viktoria, conseillère de vente,  
le 28 août 2020

BOUCHAMLA Slim, cuisinier,  
GUEZZAH Laïla, décoratrice,  
28 août 2020

SALOTTI D'ACHERY Aurélie, rédactrice web,  
LEBELLOIS Béatrice, aménageur paysager,  
le 28 août 2020

PAPETERIE

CARTOUCHES



MOBILIER

HIGH TECH

## DES SERVICES ADAPTÉS AUX **PROFESSIONNELS**



### à MONTAUROUX



Venez découvrir votre tout nouveau magasin et profiter des offres du moment\* !

Du LUNDI au SAMEDI  
9h00- 12h30 / 14h00 - 19h00

[www.bureau-vallee.fr](http://www.bureau-vallee.fr)

BUREAU VALLÉE Montauroux  
44 chemin des cigales  
RD 562  
83440 - MONTAUROUX

Tél : 04 94 60 28 03

**GAGNEZ  
DU TEMPS !**  **VOTRE COMMANDE PRÊTE EN** **2h**  
**CLICK & COLLECT**

- 1 RÉSERVEZ EN LIGNE SUR [WWW.BUREAU-VALLEE.FR](http://WWW.BUREAU-VALLEE.FR)
- 2 RÉCUPÉREZ ET PAYEZ VOS ARTICLES EN MAGASIN

\*Voir conditions auprès du magasin. SIRET 803 041 029 00031 RCS AJACCIO